

Ville de Montreuil
Direction de la Santé
Mission Handicap



RAPPORT ANNUEL 2016

Présenté à la
Commission Communale pour l'Accessibilité
du 18 septembre 2017

Hôtel de Ville
1, place Jean Jaurès
93105 Montreuil Cedex
Tel : 01 48 70 60 00
www.montreuil.fr

Sommaire

1. Données Générales	3
1.1. Informations administratives de la Commune	3
1.2. Informations administratives de la Commission Communale pour l'Accessibilité	4
1.3. Engagement de la Commune sur la question du handicap	5
2. L'Agenda d'Accessibilité Programmée	7
2.1. Suivi de l'Ad'AP de la Ville	7
2.2. Information aux commerçants et libéraux	9
3. Voirie et Espaces Publics	11
3.1. Diagnostics et rappel historique	11
3.2. Opérations réalisées en 2016	12
3.3. Autres actions participant à l'accessibilité	13
3.4. Balises et feux sonores	13
3.5. Les places de stationnement réservées	14
3.6. Les signalements au service SESAM	15
4. Cadre Bâti – Établissements recevant du Public (ERP)	16
4.1. Diagnostic d'accessibilité et rappel historique	16
4.2. Opérations neuves réalisées en 2016	16
5. Logement	18
5.1. Les demandes de logement	18
5.2. Les relogements	18
6. Services de transports collectifs et adaptés	19
6.1. Transports collectifs	19
6.2. Transport adapté	19
7. Accessibilité et Participation à la Vie Sociale	21
7.1. Accès aux droits et prestations	21
7.1.1. Prestations aux Montreuillois-es	21
7.1.2. Les ouvertures de droits effectuées auprès du service Solidarités du CCAS	21
7.2. L'accès aux démarches administratives	22
7.3. Les permanences d'écrivains publics	24
7.4. Les permanences associatives	25
7.5. Participation à la vie sociale	25
7.6. Accès à l'emploi	26
7.6.1. Le Handicafé	26
7.6.2. Le forum pour l'emploi	27
7.7. Emploi des personnes handicapées dans les services municipaux	27
7.7.1. Le dispositif de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap	27
7.7.2. Le taux d'emploi	29
7.7.3. Contribution annuelle versée par la Ville au Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	30
7.8. Inclusion de l'enfant handicapé	30
7.8.1. Accueil dans les structures de la petite enfance	30
7.8.2. La scolarisation	34
7.8.3. Accueil dans les centres de loisirs	35
7.8.4. Les antennes jeunes	36
7.9. Soutien aux aidants	36
7.10. Accès à la santé	37
7.10.1. Accessibilité de l'offre de soins	38
7.10.2. Les actions menées par les professionnel.les des CMS	39
7.11. Accès à la culture	41
7.11.1. Le centre d'art contemporain : Le 116	42
7.11.2. Le Cinéma Le Méliès	43
7.11.3. La bibliothèque	45
7.11.4. Les théâtres	47
7.12. Accès à la pratique sportive	47
7.13. Accessibilité du site Internet de la Ville et Référentiel Général d'accessibilité	48
8. Les structures médico-sociales	49
9. Les actions de sensibilisation, de formation, de communication	52
9.1. Les actions de sensibilisation grand public	52
9.2. Les actions de formation en direction des professionnel.les	54
9.3. Les actions de communication	55
10. Gouvernance, coordination et conseil	56
11. Conclusion	57
12. Annexes	58

1. Données Générales

1.1. Informations administratives de la Commune

Les coordonnées administratives de la commune de Montreuil sont :

Hôtel de Ville
1, place Jean Jaurès
93105 Montreuil Cedex
Tel : 01 48 70 60 00
www.montreuil.fr

La ville de Montreuil est située dans le département de la Seine Saint-Denis. Elle est la cinquième ville d'Île-de-France par son nombre d'habitants : 104 139 (population légale en 2013, entrée en vigueur au 1er janvier 2016) après Paris, Boulogne Billancourt, Saint-Denis et Argenteuil. Elle s'étend sur 8,92 km².

- PATRICE BESSAC : Maire de Montreuil
- Riva GHERCHANOC : Adjointe au Maire déléguée à la santé, à l'égalité femme/homme, à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la lutte contre les discriminations
- Danièle CREACHCADEC : Conseillère municipale déléguée à la petite enfance et au handicap

Depuis janvier 2010, la ville de Montreuil fait partie de l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, qui inclut huit autres communes de Seine Saint-Denis : Bagnole, Bobigny, Bondy, les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Le Conseil communautaire du 13 décembre 2011 a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Les actions liées au développement économique dans toutes leurs dimensions, à l'exclusion des actions dédiées au commerce de proximité.
- Certaines actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, principalement les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, le volet emploi de la politique de la ville, les maisons de l'emploi.
- Le pilotage de certaines zones d'aménagement concerté, soit pour Montreuil la ZAC Fraternité du Bas Montreuil et la ZAC Boissière Acacia du Haut Montreuil.
- Les actions de lutte contre l'habitat indigne, en particulier celles faisant l'objet de convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.
- Les futurs programmes de rénovation urbaine.
- Les piscines existantes, en cours de réalisation et à créer, soit pour Montreuil le stade nautique Maurice Thorez et la piscine des Murs à pêches.
- Les quatre bibliothèques, le conservatoire, le cinéma Georges Méliès et les équipements similaires à créer.
- Les espaces verts de plus de 5 hectares, soit pour la ville de Montreuil le Parc des Beaumonts et le Parc Montreau.
- Les points d'accès aux droits.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la loi NOTRe, ce champ de compétences se voit étendu, notamment concernant l'urbanisme (portage des plans locaux d'urbanisme et élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal).

Par ailleurs, ce périmètre sera amené à évoluer entre 2016 et 2018 avec la définition progressive, par la Métropole du Grand Paris, de son propre périmètre de compétences.

Est Ensemble porte le programme local de l'habitat (PLH) et le plan local de déplacements.

Le PLH a été signé en mars 2017. Il fixe les grandes orientations en matière d'habitat et comprend 35 actions. L'une d'entre elles a pour objectif de soutenir l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.

Le plan local de déplacements a été approuvé au conseil communautaire du 15 décembre 2015. Ce document définit la politique globale d'organisation des mobilités à l'échelle du territoire, dans une perspective de développement durable. Il intègre des actions favorisant l'accessibilité pour tous, et décrit des itinéraires prioritaires selon l'intensité piétonne.

1.2. Informations administratives de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées » a instauré de nouvelles mesures qui ont profondément modifié les pratiques existantes en matière d'accessibilité.

La Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CCAPH) a été mise en place en 2008.

L'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Locales, modifié par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, opère un changement d'appellation, les CCAPH, deviennent les Commissions Communales pour l'Accessibilité (CCA).

La CCA regroupe un collège d'élus et un collège d'associations et de structures médico-sociales composé de représentants des personnes handicapées, d'usagers et de personnalités qualifiées. Sa composition a été renouvelée par arrêté modificatif de Monsieur le Maire en date du 5 juillet 2017[annexe n°1].

Les associations et structures médico-sociales représentées sont :

- l'Association Française contre les Myopathies (AFM)
- l'Association des Paralysés de France (APF)
- l'APEI « Les Papillons Blancs de Vincennes »
- l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANMCGA)
- l'Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
- l'association Cap Santé (Accompagnement et soins à domicile)
- l'association du COS (pour son volet handicap)
- l'association Trisomie 21
- l'Association Deux mains pour s'entendre
- le Foyer d'Accueil Médicalisé les Bons Plants
- l'ESAT Marsoulan
- L'association ACACIA new horizon
- l'entreprise adaptée Fast Road
- le conseil des aînés
- l'Association de Défense des Usagers des Transports en Commun (ADUTECH)
- l'association Handicaps Ensemble
- la FCPE

Le règlement intérieur de la CCA a été adopté le 12 décembre 2008. Son article 6 précise son rôle et ses attributions :

- Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal, proposant des améliorations en matière d'accessibilité de l'existant.
- Présenter au Conseil municipal un rapport annuel de son activité.
- Établir un schéma directeur d'accessibilité des services de transports publics et déplacements urbains qui se veut un document de présentation pluriannuel des opérations de mise en accessibilité élaboré en concertation avec les acteurs concernés.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Mener une réflexion et formuler des propositions au Conseil municipal dans tous les domaines abordés par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La CCA se fixe pour objectifs de mettre en place tous les dispositifs visant à améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, et ainsi de travailler simultanément dans les domaines de l'accès aux droits (à la santé, au logement, à l'éducation, à la culture, aux loisirs...).

La Commission s'est réunie à deux reprises en 2016, le 4 mai autour de la présentation du rapport 2014-2015 et le 7 décembre autour d'une présentation de l'accessibilité dans les centres municipaux de santé et d'un retour sur les parcours commentés réalisés sur le quartier cœur de ville.

C'est le cinquième rapport annuel présenté à la commission communale pour l'accessibilité.

1.3. Engagement de la Commune sur la question du handicap

La ville de Montreuil souhaite mener une politique ambitieuse en direction des personnes handicapées. Danièle CREACHCADEC, conseillère municipale déléguée au handicap et à la petite enfance pilote une politique transversale et intégrée du handicap.

L'enjeu est que tous les services municipaux prennent en compte, dans la conception et la réalisation de leurs projets, la question du handicap et de l'accessibilité pour tous. La notion d'accessibilité, conformément à la loi de 2005, s'étend à tous les types de handicap et à tous les domaines de la vie en société.

Dans ce cadre, les services municipaux sont mobilisés. Les directions des Bâtiments, des Espaces publics et de la mobilité, de l'Urbanisme, ou bien encore des Solidarités, de la Petite enfance, de la Communication, de l'Éducation, de la Culture ainsi que la direction de la Santé sont très impliquées dans la recherche constante de l'amélioration des conditions de vie au quotidien des personnes handicapées.

En outre, au sein de la direction de la Santé, la Mission Handicap doit veiller à ce que la dimension du handicap soit systématiquement considérée dans les projets de la Ville, avec selon les cas une fonction d'impulsion, d'appui et de coordination. La mission développe son activité autour de 4 axes principaux :

- Favoriser la continuité de la chaîne des déplacements selon laquelle tout obstacle entre le cadre bâti, l'espace public, la voirie et les moyens de transports doit être supprimé, pour que la continuité du déplacement sans rupture, soit assurée pour tous.
- Favoriser l'effectivité du principe de « l'accessibilité de tous à tout » en travaillant, en lien avec les différentes directions, à l'accès à la santé, aux droits, à la citoyenneté, à l'emploi, aux loisirs, aux sports, à la culture... en considérant les formes de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, polyhandicap).

- Modifier positivement le regard et travailler sur les représentations du handicap en mettant en place des actions de sensibilisation, pour les professionnels ou le grand public.
- Suivre la Commission Communale pour l'Accessibilité et rédiger son rapport annuel.

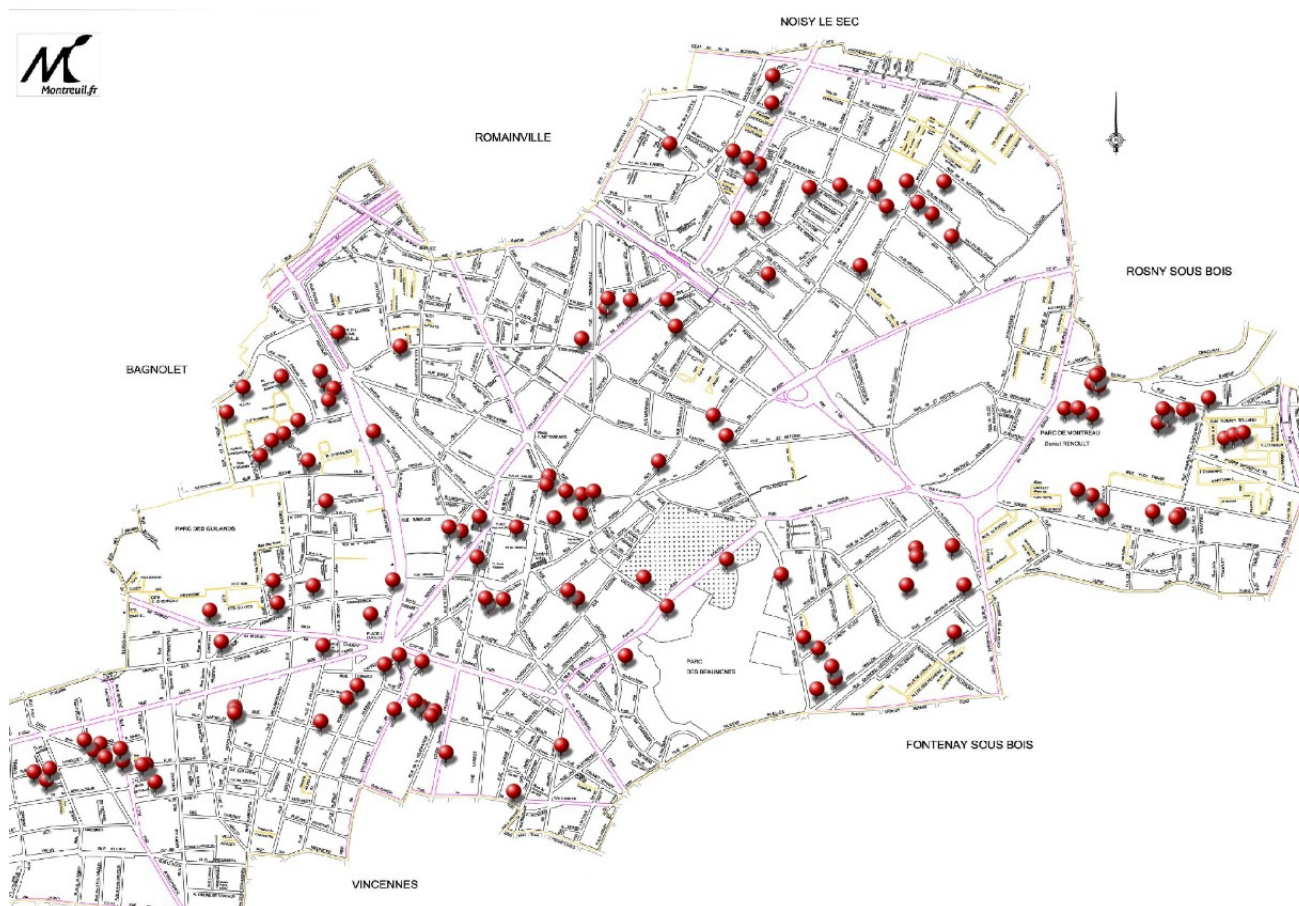
La Mission Handicap est composée d'une chargée de mission à temps plein et d'une assistante à mi-temps.

2. L'Agenda d'Accessibilité Programmée

2.1. Suivi de l'Ad'AP de la Ville

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la ville de Montreuil a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 avril 2016, suite au vote du Conseil Municipal du 16 décembre 2015. Il porte sur la mise en accessibilité de 143 établissements recevant du public (ERP), cheminements sur l'espace public inclus et s'étend sur 9 ans.

Localisation des ERP concernés par l'Ad'AP :



Le coût des travaux à effectuer a été estimé à 22 479 221 euros, avec la répartition suivante :

Première période 2016 – 2018 : 4 727 680 euros

Deuxième période 2019 – 2021 : 4 157 273 euros

Troisième période 2022 – 2024 : 13 594 268 euros

Le montant de la dernière période est très supérieur à ceux des deux premières car elle comprend la mise en accessibilité de patrimoine dit « incertain », c'est-à-dire par exemple, le patrimoine qui a vocation à être détruit.

- **Les réalisations 2016 :**

Le contexte budgétaire très contraint n'a pas permis de respecter la programmation initiale. Toutefois, des travaux sont entamés sur 10 sites inscrits dans l'Ad'AP.

Le bilan de la première année de l'Ad'AP a été présenté lors de la commission communale pour l'accessibilité du 2 février 2017.

Détail des travaux réalisés sur les ERP figurant dans l'Ad'AP :

- École élémentaire Henri Wallon (2014) : mise en accessibilité des escaliers : 27 000 €
- École élémentaire Paul Bert (2015) : travaux voirie (133 530€) et bâtiments (134 500€). Dossier déposé pour la mise en accessibilité des escaliers et des sanitaires (50 000€ à venir).
- École maternelle Anne Franck (2016) : cheminements extérieurs et clôture : 60 579€
- École maternelle des Grands Pêcheurs (2016) : remplacement de la porte d'entrée : 2 513€
- Crèche municipale Emmi Pikler (2016) : mains courantes pour 2 cages d'escalier : 11 101€
- École maternelle Marcelin Berthelot (annexe) : dossier déposé (demande de dérogation)
- Théâtre Marcelin Berthelot (2016) : installation de sièges amovibles : 90 000€
- Complexe sportif Arthur Ashe (2016) : mise aux normes de 2 sanitaires au rez-de-chaussée : 73 900€
- Centre municipal de santé Bobillot (2016) : travaux de mise en accessibilité effectués suite au sinistre : 40 482€. Travaux de remplacement et mise en place de blocs-portes (largeur de passage 90cm), rénovation des sols permettant de meilleures conditions d'orientation dans le CMS, peinture permettant une meilleure identification des locaux.
- Centre municipal de santé Daniel Renoult (2016) : cheminements extérieurs et place PMR : 120 000€. À venir en 2017 : travaux sur le bâti et signalétique.



Total des ERP du patrimoine inscrits dans l'Ad'AP : 143

Total des ERP prévus dans l'année 1 : 15

ERP en cours de mise en accessibilité : 10 pour un total de 693 605€.

Par ailleurs l'établissement public territorial Est Ensemble a réalisé des travaux dans la bibliothèque Daniel Renoult : WC accessibles, bandes podotactiles.

- **La formation des agents**

Début 2016, 50 agents de la direction des espaces publics ont été formés à l'accessibilité.

Le retour des participants sur le contenu de cette formation, incluant des mises en situation, a été très positif, elle a permis l'acquisition de réflexes et des débouchés opérationnels.

En janvier 2017 : 12 agents de la direction des bâtiments ont été formés à leur tour.



2.2. Information aux commerçants et libéraux

Suite à la note d'information diffusée en 2015, le service sécurité incendie et la mission handicap ont renseigné commerçants et libéraux (appels téléphoniques, mails, rendez-vous...).

Des articles ont été publiés dans le journal municipal et sur le site de la Ville afin de rappeler les obligations en matière d'accessibilité. Une mise en garde concernant le démarchage agressif a aussi été diffusée.

Le service sécurité incendie a par ailleurs un rôle important dans le suivi et la mise en œuvre des Ad'AP des ERP privés :

- Gestion des dossiers d'aménagement PMR des ERP privés.
- Réception des pétitionnaires des dossiers, des architectes, des bureaux d'études, des exploitants pour conseil, avis et orientation avant et lors du dépôt de dossiers.
- Réception des appels téléphoniques des usagers pour répondre aux questions techniques et administratives sur la sécurité incendie et l'accessibilité.
- Réception des travaux issus des dossiers par la commission de sécurité et d'accessibilité

En 2016 sur 175 dossiers traités, 101 concernaient l'accessibilité.

Ce chiffre comprend le dossier de la maternelle Anne Frank (patrimoine communal).

Quelles perspectives ?

Poursuivre la mise en œuvre de l'Ad'AP.

Poursuivre la formation des agents de la direction des bâtiments.

Travailler sur un projet de « label accessibilité » pour les commerçants. Ce projet sera mené avec les associations représentant les personnes en situation de handicap. Il permettra de sensibiliser les commerçants à l'accueil des personnes en situation de handicap.

3. Voirie et Espaces Publics

3.1. Diagnostics et rappel historique

- 2011 : Réalisation du diagnostic de 120km de voirie (voies communales et départementales, hors voies privées).

Le diagnostic a été réalisé par un bureau d'études et maîtrise d'œuvre d'infrastructures routières. Ce diagnostic a concerné 120 kilomètres de voirie de la Ville. Il a été présenté aux membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité le 11 février 2011.

Les principaux problèmes d'accessibilité portaient alors sur :

- La présence de dispositifs non conformes (potelets, barrières, plots...) constituant des obstacles pour les personnes non voyantes ou handicapées moteur.
- L'absence de trottoirs ou des largeurs non conformes.
- Des traversées de voiries non conformes (absence de bateaux ou de bandes d'éveil).

Toutefois une grande majorité des passages piétons avait leurs bordures abaissées.

Le montant global des travaux de mise en accessibilité a alors été estimé à 14 millions d'euros HT, dont 7,7 millions d'euros HT pour les itinéraires prioritaires.

- 2012 : Des crédits supplémentaires sont alloués à la direction des bâtiments et à la direction des espaces publics pour accélérer les travaux de mise en accessibilité.

Il s'agit de crédits supplémentaires qui ne se substituent pas aux sommes consacrées à l'accessibilité dans le cadre de travaux de réhabilitation sur l'espace public ou les ERP.

- 2012-2013 : Réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une signalétique multi-sensorielle dans le cadre de la construction du nouveau quartier de la Mairie.

Les diagnostics ont été réalisés par une société dédiée exclusivement au conseil en matière d'accessibilité et de signalétique :

- Des concertations ont été organisées avec des usagers en situation de handicap.
- Des bornes multi-sensorielles et des lignes de guidage au sol ont été installées.

- 2012-2014 : Réalisation de travaux sur des itinéraires « prioritaires » partant du nouveau quartier de la Mairie et passant par des ERP importants en termes de fréquentation.

Démarche participative : détermination des itinéraires prioritaires et arpentages avec des agents techniques et des usagers en situation de handicap (co-formation agents techniques - usagers en situation de handicap).

- 2015 : élaboration et dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville. Ce document intègre les travaux sur le bâti et sur l'espace public dans le respect de la continuité des cheminements. Il a été approuvé en avril 2016.

3.2. Opérations réalisées en 2016

L'ensemble des travaux (régie et entreprises) prend en compte les questions d'accessibilité et notamment lors du remplacement du mobilier, des réfections de trottoirs et des traversées piétonnes.

Opérations neuves améliorant significativement l'accessibilité aux ERP communaux :

- Accessibilité du terrain sportif de proximité Paul Doumer - terrain rouge et passage en synthétique : 280 000€.
- La réalisation en synthétique du terrain de sport Robert Legros a permis sa mise en accessibilité : 900 000€.
- Mise aux normes de l'arrêt du bus 115 rue Pasteur : 15 000€.
- Boulevard Paul Vaillant Couturier, réaménagement du trottoir Ouest entre la rue du 18 août et la place François Mitterrand : 300 000€.
- Sécurisation de la sortie du collège Jean Moulin, participation de la Ville aux travaux du Conseil Départemental : 25 000€.
- Réaménagement des carrefours de la rue de Paris, participation de la Ville aux travaux du Conseil Départemental : 65 000€.
- Réalisation de la rue Adrienne Maire, dans le quartier de la Noue. Coût total du PRUS La Noue : 2 300 000€ comprenant les aménagements relatifs à l'accessibilité.
- PRUS : réaménagement de la rue Anatole France, opération à 1 080 000€, dont 2/3 payés sur 2015.



- Réalisation d'un trottoir traversant rue Molière :35 000€.



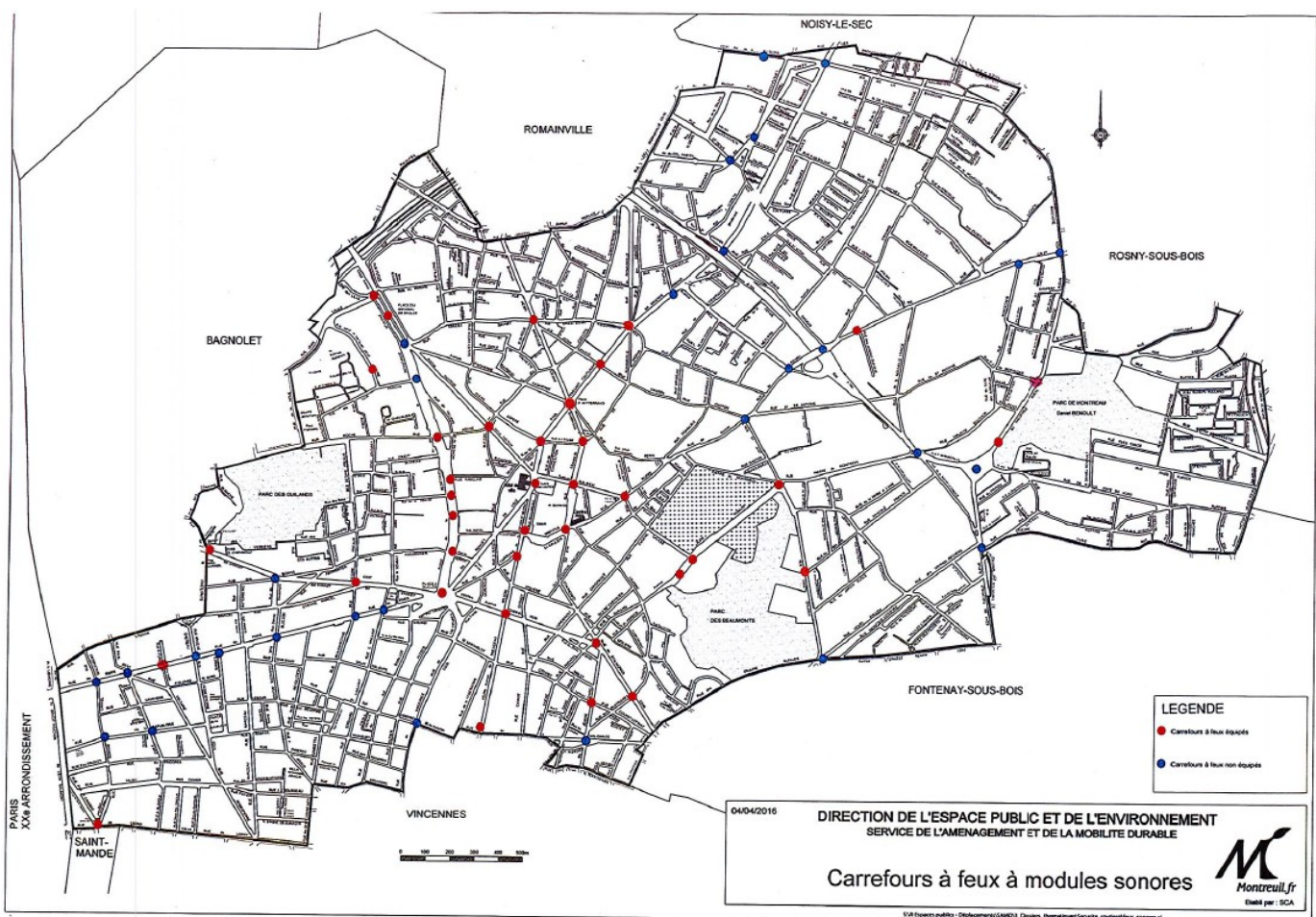
3.3. Autres actions participant à l'accessibilité

Un article spécifique aux questions d'accessibilité a été intégré au **règlement de voirie** entré en vigueur en 2016 [annexe n°2]. Les dispositions énoncées dans l'article visent à améliorer l'accessibilité et concernent toute occupation temporaire comme durable des espaces publics (chantiers, terrasses...).

Dans le cadre d'une étude réalisée par une stagiaire sur la signalétique et le jalonnement, et suite aux manques soulevés par les membres de la commission communale pour l'accessibilité concernant la **place Jean Jaurès**, deux parcours commentés et un entretien ont été réalisés courant juin 2016. [annexe 3: grille parcours commenté]. Ce travail a permis d'identifier les problématiques et de formuler des recommandations pour y pallier.

3.4. Balises et feux sonores

La Ville compte 67 carrefours à feux dont 38 sont équipés d'un signal sonore, soit 4 de plus qu'en 2015.



La Mission Handicap délivre gratuitement des télécommandes activant les balises et feux sonores. Ces télécommandes peuvent être retirées au 2^{ème} étage du bâtiment administratif opale A (3, rue de Rosny), ou envoyées par voie postale (missionhandicap@montreuil.fr / 01 48 70 64 29).

En 2016, 5 bips ont été remis. C'est plus qu'en 2015 mais c'est encore très peu. Le travail d'information et de communication, notamment par le biais du site Internet de la Ville, se poursuit.

3.5. Les places de stationnement réservées

Depuis la loi du 18 mars 2015 le stationnement est gratuit sur tous les emplacements ouverts au public pour les titulaires de la carte européenne de stationnement. La durée maximale de stationnement ne peut être inférieure à 12 heures.

Suite à ces nouvelles dispositions, un nombre important de fraudes à la carte de stationnement a été observé. Pour lutter contre cette occupation abusive de l'espace public, un macaron a été voté en conseil municipal en 2015. Il est à retirer à l'espace vente EFFIA (niveau -1 du centre commercial Grand Angle). La ville de Montreuil s'étant dotée d'un dispositif de lecture automatisé des plaques d'immatriculation (LAPI), le retrait du macaron permet d'enregistrer le numéro de plaque d'un véhicule utilisé par le titulaire de la carte et ainsi, de ne pas recevoir de contravention. Toute contravention délivrée aux titulaires de cartes européennes de stationnement doit faire l'objet d'une réclamation.

En décembre 2016 une brève est parue dans le journal municipal. La communication doit se poursuivre.

A Montreuil, 385 personnes sont titulaires de la carte européenne de stationnement.

12 demandes de création de place PMR ont été enregistrées en 2016, toutes ont été réalisées.

Carte des places de stationnement réservées (dernière mise à jour : septembre 2017) :
[Annexe n°4 : liste intégrale des places.]



3.6. Les signalements au service SESAM

Le service SESAM peut être interpellé pour tout problème repéré sur l'espace public, via l'application mobile, un formulaire en ligne, par mail, par téléphone ou en mairie.

En 2016, sur 8160 demandes, 4200 concernaient la propreté (51 %), 1784 l'espace public (nids de poule, racines, potelet manquant, feux sonores...) (22%) et 1200 la circulation (stationnement gênant ou ventouse) (14,7%).

Quelles perspectives ?

Obtenir des chiffres sur les demandes adressées au service SESAM qui ont un impact sur l'accessibilité.

Suite aux problématiques relevées lors des parcours commentés, les aménagements suivants seront mis en œuvre courant 2017 :

- suppression des seconds ressauts rue Franklin au passage piéton,
- pose d'une bande podotactile en haut de l'escalier place A. Césaire,
- bouchardage (lissage) de la bande podotactile qui ne mène pas à un passage piéton devant l'Hôtel de Ville.

Ce travail a aussi mené à une étude sur l'installation d'une vingtaine de balises sonores à l'entrée d'ERP. Une petite consultation a été organisée fin 2016 afin de déterminer les lieux qu'il faut équiper de manière prioritaire. Les premiers ERP, l'Hôtel de Ville, le bâtiment administratif Opale A et le cinéma le Méliès, ont été équipés en mai 2017.

Le stock de télécommandes permettant de déclencher feux et balises sonores va être renouvelé courant 2017. Les nouveaux bips seront munis du mode « automatique ». Ainsi, les utilisateurs n'auront plus besoin de connaître l'emplacement de la balise pour la déclencher.

4. Cadre Bâti – Établissements recevant du Public (ERP)

4.1. Diagnostic d'accessibilité et rappel historique

- 2010: Réalisation des diagnostics de 80 ERP municipaux des catégories 1 à 4

Pour mémoire, le diagnostic réalisé par la société Accèsmétrie (dédiée exclusivement au conseil en matière d'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques) sur 80 établissements recevant du public (ERP) a été présenté aux membres de la CCA, le 11 février 2011.

Sur ces 80 sites, 77% ont été considérés comme inaccessibles, il convient toutefois de distinguer :

- 75 bâtiments possèdent au moins un étage, mais seuls 21 possèdent un ascenseur et/ou un appareil élévateur (nécessitant une mise en conformité généralement).
- 42 sites possèdent au moins un local sanitaire adapté à tous.
- 19 sites possèdent une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite à proximité.

L'enveloppe globale des travaux à réaliser s'élève à 13 186 045 € HT, soit 155 130 € HT par bâtiment en moyenne.

- En 2014: Le cabinet d'études ASCAUDIT est mandaté pour accompagner la Ville sur la mise en accessibilité de ses ERP et de ses espaces publics

Accompagnement à la mise en accessibilité du patrimoine :

- Accompagnement sur 6 sites pilotes (administratif, culturel, socioculturel, petite enfance, santé et sportif)
- Formation du personnel
- Rédaction d'un recueil de préconisations afin de s'assurer d'un transfert de connaissances efficace.

Accompagnement dans le montage du dossier Ad'AP :

- Réalisation des diagnostics d'accessibilité des ERP de 5ème catégorie (80 ERP)
- Accompagnement dans la constitution du dossier Ad'AP

Synthèse des diagnostics réalisés sur les ERP de 5ème catégorie :

Les principaux problèmes d'accessibilité portent sur :

- des places de stationnement réservé à créer
- des entrées à modifier ou à compléter (rampe, largeurs de porte, solutions compensatoires à mettre en place...)
- des accueils à améliorer (éclairage, signalétique...)
- des espaces d'aisance à aménager

Le montant global des travaux de mise en accessibilité des ERP de 5ème catégorie est alors estimé à 2 399 792, 00 € HT.

- Décembre 2015 : élaboration et dépôt de l'Ad'AP de la Ville de Montreuil et du CCAS. Ce document intègre les travaux sur le bâti et sur l'espace public dans le respect de la continuité de la chaîne de déplacements.

4.2. Opérations neuves réalisées en 2016

Pour les autres opérations se reporter à la partie 2. Ad'AP

Le service Maîtrise d'ouvrage engage des travaux de grande ampleur, soit en construction neuve soit en réhabilitation lourde. Il est soumis à des dépôts de demande de permis de construire dans le cadre duquel une notice d'accessibilité et le formulaire PC 39 / PC 40 sont renseignés pour vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité. Tout au long du chantier jusqu'à la

commission de sécurité et d'accessibilité qui donne, le cas échéant, l'autorisation d'ouverture au public, l'aspect accessibilité est vérifié par le service maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle.

Maison des murs à pêches : 240 000€ comprenant notamment l'installation d'une rampe et de sanitaires accessibles.



Par ailleurs les menuisiers des ateliers municipaux ont réalisé une rampe permettant de rendre accessible une scène de 20 centimètres.

Quelles perspectives ?

Le projet de regroupement des services municipaux dans la tour Altaïs prévu pour fin 2018 a donné lieu à la constitution d'un groupe de travail sur l'accessibilité de la tour, de ses abords et de l'accueil. La première réunion a eu lieu en mars 2017.

5. Logement

5.1. Les demandes de logement

En 2016, le service logement de la ville de Montreuil a traité au total 8 636 dossiers dont 1240 premières demandes.

Une fiche handicap a été renseignée par les demandeurs pour 569 dossiers, soit 6,5 % de l'ensemble des dossiers déposés. 467, soit 82 % de ces dossiers concernaient des personnes dont le handicap est reconnu.

Des besoins spécifiques liés à un handicap ont été exprimés dans 344 dossiers, soit 60,5% du total.

5.2. Les relogements

Sur 263 logements attribués sur le contingent de la Ville, 6 l'ont été à des personnes ayant rempli une fiche handicap, dont 5 ayant un handicap reconnu.

En 2016 un point sur les demandes (logement et relogement) a été institué entre la mission handicap et le service logement, soit un échange entre ces deux services sur 17 dossiers. Un outil de suivi a été créé, il sera mis à jour lors de ces points bi-annuels.

Le **pôle médico-social du service communal d'hygiène et de santé** a accompagné en 2016 9 familles dont un des membres était en situation de handicap. 5 de ces familles ont été relogées.

Ce service intervient, entre autre, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne auprès de ménages souvent en situation très précaires. Il est dans la mesure du possible amené à proposer un accompagnement sanitaire et social adapté en vue de faciliter les démarches vers le relogement (accès aux droits, orientation vers un établissement médico-social, inscription au fichier des demandeurs de logements...).

Quelles perspectives ?

Sensibiliser les bailleurs sociaux au recensement des logements accessibles.

Consolider la tenue de points réguliers entre le service logement et la mission handicap.

Prise en compte de handicap dans le cadre de la mise en place de la cotation de la demande (octobre 2017).

6. Services de transports collectifs et adaptés

Des efforts conséquents ont été entrepris pour la mise en accessibilité des transports en communs. La Ville développe aussi un transport adapté pour faciliter l'autonomie et l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées.

6.1. Transports collectifs

La Ville compte 145 points d'arrêt. 97 % de ces points d'arrêts sont aménagés conformément aux règles d'accessibilité dont 99 % sur voiries communales.

L'arrêt de bus Pasteur Ligne 115 en direction de Porte des Lilas a été mis aux normes d'accessibilité début 2016.

Les 13 lignes de bus desservant Montreuil sont toutes déclarées accessibles par le STIF. Toutes ces lignes sont équipées de bus avec rampe d'accès et annonces sonores et visuelles.

Le nouveau pôle transport « Mairie de Montreuil » mis en service en 2013, est également entièrement accessible avec la création d'accès par ascenseurs au Métro L9, l'aménagement de quai de bus aux normes ainsi que de cheminements adaptés à tous les handicaps.

Quelles perspectives ?

La Ville sera desservie d'ici 2022 par deux nouvelles stations ("Montreuil Hôpital" et "La Dhuis") dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du Métro jusqu'à Rosny-Bois Perrier. Ces stations seront accessibles.

Le chantier a débuté en 2016. La Ville reste vigilante auprès des intervenants à ce que l'accessibilité des PMR soit au maximum maintenue durant la phase chantier à proximité des zones en travaux, aussi bien au niveau des transports en commun que des cheminements piétons .

6.2. Transport adapté

Le service TACO a pris fin en janvier 2015. Le service de transport adapté géré par le service Solidarités du Centre Communal d'Action Sociale, en lien avec le prestataire FLEXCITE, a été renforcé (élargissement des horaires de fonctionnement et renforcement sur les créneaux les plus fréquentés, utilisation de deux véhicules) afin de pallier au report des anciens clients des TACOS qui répondaient aux critères d'accès du transport PMR.

Ce service est en effet réservé aux Montreuillois en situation de handicap et à mobilité réduite pour des déplacements sur la commune. Ce transport est effectué au moyen d'un véhicule, type mini-bus, aménagé pour pouvoir transporter, le cas échéant, des usagers en fauteuil roulant. Ce service, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le CCAS, fonctionne exclusivement sur le territoire communal. Le prestataire de service fournit une assistance aux personnes transportées, notamment lors de la montée et de la descente du véhicule.

Le service fonctionne du lundi au vendredi, et le samedi matin sauf les jours fériés.

Il permet des déplacements pour des transports :

- domicile / travail
- domicile / loisirs
- domicile / vie quotidienne
- domicile / démarches médicales

Par ailleurs, 259 Montreuillois sont inscrits au service PAM 93 et 71 l'utilisent (53 occasionnellement, 12 régulièrement, et 8 qui se trouvent dans les deux cas).

Au cours de l'année 2016, 680 courses occasionnelles ont été réalisées et 1433 régulières :

- 874 courses étaient pour le travail
- 362 pour le loisir
- 355 pour la santé
- 274 pour des démarches personnelles
- 246 pour des centres spécialisés
- 3 pour du bénévolat

Dans un autre cadre, le garage municipal de la ville de Montreuil réalise, dans l'un de ses véhicules, le transport journalier de 7 enfants accueillis à l'Institut Médico Educatif (IME) Bernadette COURSOL, ainsi que de 14 de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) Jean Macé. Les conditions de ce transport sont formalisées dans une convention entre ces structures et la Ville.

7. Accessibilité et Participation à la Vie Sociale

7.1. Accès aux droits et prestations

7.1.1. Prestations aux Montreuillois-es

En 2016, 1546 ménages à Montreuil ont perçu l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), et 426 enfants l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH) (*source Caf Data*).

7.1.2 Les ouvertures de droits effectuées auprès du service Solidarités du CCAS

La Direction des Solidarités et de la Coopération, conduit un travail important en direction des personnes handicapées. Le service Solidarités permet une instruction de proximité pour faciliter la demande d'ouverture de droit sans se déplacer à la MDPH Bobigny.

La commission communale pour l'accessibilité maintient son constat quant à l'insuffisance de ressources pouvant accompagner les familles dans la rédaction des dossiers MDPH. L'ouverture d'une antenne de la MDPH à Montreuil, demandée par Monsieur le Maire au Président du Conseil Départemental, répondrait à un besoin criant.

Nombre de demandes d'ouverture de droits effectuées par le service Solidarités du centre communal d'action sociale :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allocation compensatrice/ Prestation de compensation du handicap (PCH)	57	46	33	25	12	29
Carte d'invalidité, AAH	342	261	254	328	301	CI 130 AAH 100
Forfait Améthyste	214	280	225	237	170	111
Aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées	41	34	41	70	59	40
IRAM*	3	10	10	20	12	12
Transport PMR		39	47	72	152	33

*L'IRAM (indemnité représentative d'aide ménagère) est une aide résiduelle du conseil départemental, pour la compensation du handicap

Certains de ces dispositifs sont également destinés aux personnes âgées. Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, l'instruction des dossiers se fait au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), ce qui a entraîné une baisse des demandes instruites au service Solidarités à partir de 2011.

Les aides financières du CCAS pour un **projet de vacances** pour personnes en situation de handicap : Cette aide est destinée à financer, en partie, le surcoût lié au handicap dans le cadre d'un projet vacances.

En 2014 : 18 demandes ont été examinées par le service Solidarités du CCAS, 15 ont été accordées, 2 refusées (le projet vacances n'engendrait pas de surcoût), 1 dossier ajourné (la personne n'a pas donné suite).

En 2015 : 12 demandes ont été examinées, 11 ont été accordées, 1 refusée (le projet vacances n'engendrait pas de surcoût).

En 2016 : 10 demandes, 10 accords.

En 2016, les **aides à domicile** du pôle maintien à domicile du CCAS sont intervenues auprès de 323 usagers (personnes âgées dépendantes et/ou personnes handicapées de plus de 60 ans et 9 personnes handicapées de moins de 60 ans) pour un total de 63 792 heures d'intervention.

Depuis mi-2016, le service ne prend plus en charge de nouveaux usagers.

7.2. L'accès aux démarches administratives

La Direction de l'Accueil et de la Proximité effectue progressivement la mise en accessibilité de ces différents équipements. Une borne d'accueil aux normes a été installée de même qu'un photo-maton accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. En 2016, un box complètement accessible aux personnes à mobilité réduite a été ouvert.

Pour les services de l'État civil et des Affaires générales un logiciel de gestion des files d'attente a été mis en place permettant notamment un meilleur accès aux usagers déficients sensoriels ou intellectuels, avec en particulier la diffusion de messages visuels, sonores et la mise en place de codes couleurs.

Les bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un service de transport est mis en place les jours de scrutin.

La formation des agents tenant les bureaux de vote intègre un point sur l'accueil des personnes en situation de handicap. Il est rappelé que la plus grande tolérance est de rigueur en ce qui concerne les aidants qui peuvent notamment entrer dans l'isoloir avec la personne qu'ils accompagnent.

Montreuillois-e-s sourd-e-s ou malentendant-e-s

Pour toutes vos démarches administratives
avec les services de la Ville :

Depuis 2013, la Ville permet aux Montreuillois pratiquant la **langue des signes** de faire appel gratuitement à un interprète en langue des signes pour toute démarche administrative, rendez-vous médical ou autre.

Un travail a été mené avec le conseil des personnes sourdes et malentendantes afin de réaliser des supports de communication (affiches et flyers). Ces derniers ont été édités en février 2015. Cette communication est également en ligne sur le site de la Ville et a été diffusée aux associations.

Entre octobre 2013 et décembre 2016, le prestataire site LSF est intervenu 46 fois :

- En 2013 : 2 mariages, présence au Méliès et à l'événement Montreuil In.
- En 2014 : 18 prestations : 13 ont concerné un événement culturel (cinéma, tableau Paul Signac...), une l'accompagnement d'une famille, et les autres des actions de sensibilisation (Tous Pas Pareils Tous Égaux) ou encore des conférences sur l'accessibilité, des rencontres associatives...
- En 2015 : 7 prestations ont concerné un événement culturel (débat au cinéma La Méliès (3) ou au théâtre Berthelot (4), une un forum des associations, et 4 ont permis d'accompagner une famille(rendez-vous à l'école, chez le dentiste...).
- En 2016 : 4 prestations ont concerné un événement culturel (cinéma, bibliothèque), deux une formation proposée par la maison des associations, une l'accompagnement d'une personne à un rendez-vous à l'état civil, un forum emploi, l'assemblée générale des associations, une conférence sur le numéro d'urgence 114 et enfin, la journée de sensibilisation Tous pas pareils tous égaux.

Le budget annuel alloué à ce marché est de 5000€.

Votre santé

Vos documents administratifs
(carte d'identité, mariage, inscriptions, renseignements etc.)

Votre logement

vous pouvez bénéficier d'un interprète en langue des signes française

Gratuit sur rendez-vous
en partenariat avec l'association SITE LSF
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Contact : **06 20 35 89 87**
site.lsf@hotmail.fr
missionhandicap@montreuil.fr

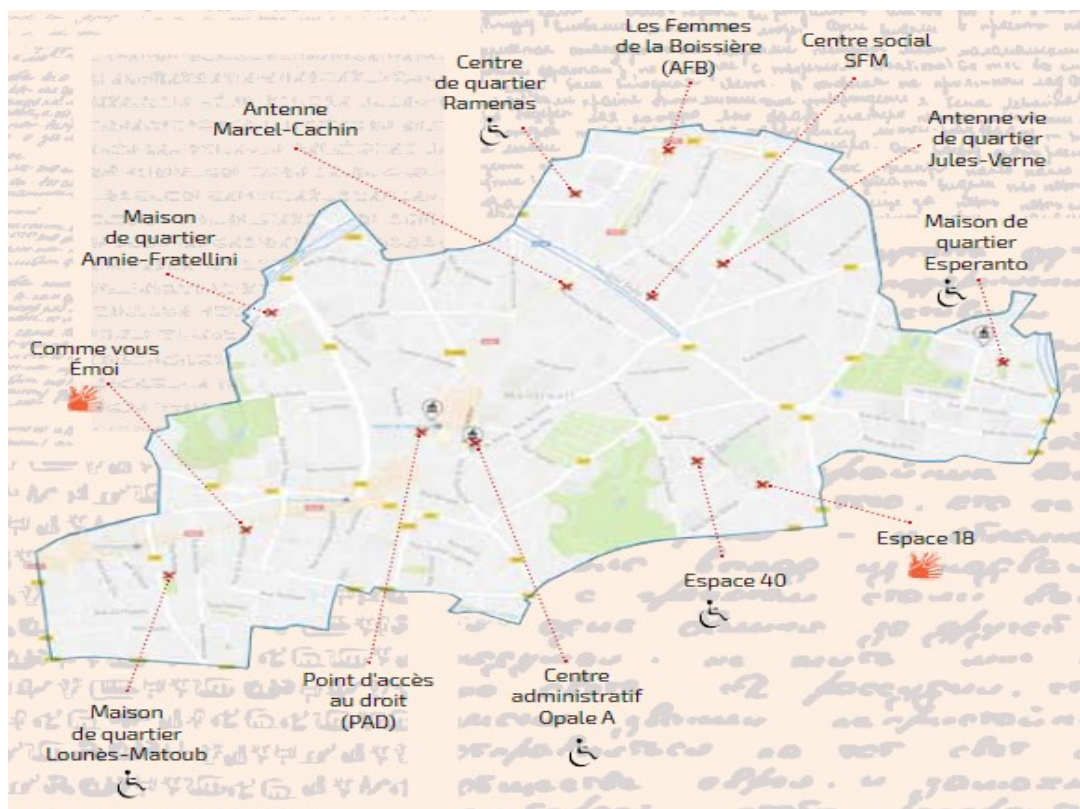
Montreuil.fr

7.3. Les permanences d'écrivains publics

Des permanences d'écrivains publics se tiennent dans différents lieux de la Ville pour aider à la rédaction et à la compréhension des documents administratifs courants.

Deux permanences sont proposées en langue des signes, une à l'espace 18, maison de quartier Grand Air, et une à Comme vous émoi.

En 2016, les demandes formulées au sein des permanences des centres sociaux Lounès Matoub et Espéranto ont concerné le champ du handicap et de l'invalidité pour 5,8 % d'entre elles.



Quelles perspectives :

Communiquer davantage sur les permanences en langue des signes afin qu'elles soient davantage fréquentées.

Réflexion sur la création d'un temps de sensibilisation des écrivains publics à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et notamment des personnes avec autisme.

Travail sur un projet expérimental porté par l'association Droit Pluriel sur l'accès de tous au droit.

7.4. Les permanences associatives

Depuis le dernier trimestre 2016, les associations Handicaps Ensemble et Deux mains pour s'entendre proposent chacune des permanences mensuelles à la maison des associations.

Ouvertes à tous, ces permanences permettent d'aborder (en langue des signes pour Deux mains pour s'entendre) toutes questions liées au handicap : logement, scolarité, dossiers administratifs, stationnement...

Entre décembre 2016 et juin 2017, l'association Handicaps Ensemble a reçu 15 personnes (9 adultes et 6 enfants ou jeunes), l'association Deux mains pour s'entendre a reçu 12 personnes.

Quelles perspectives ?

Un bilan de ces permanences a été présenté en CCA du 18 septembre 2017.

7.5. Participation à la vie sociale

Les actions menées par les centres sociaux sont également remarquables en ce qu'elles participent, dans le cadre d'un travail sur la mixité des publics, à faire évoluer le regard porté sur le handicap et les personnes handicapées.

Au centre social Espéranto :

- Renouvellement du projet social

Le renouvellement du projet social est un moment clé dans la vie d'un centre social. Il permet de repositionner l'équipement en phase avec la réalité du territoire sur lequel il intervient. Le renouvellement du projet social sur Espéranto (années 2016/2017) amène l'équipe à questionner les habitants sur la vie dans leur quartier. Il en ressort notamment l'accès difficile à certains équipements comme le Parc Montreau pour des personnes à mobilité réduite, âgées ou simplement aux poussettes.

- Lutte contre les discriminations

Des phénomènes de violences à l'école voire de harcèlements scolaires basés sur la différence physique, le nom... ont été identifiés. Un projet culturel et de sensibilisation a donc été mené grâce à l'intervention d'une artiste de petite taille. Cette dernière s'est servie de son histoire personnelle pour sensibiliser les enfants à la différence via un spectacle et des ateliers.

Quelles perspectives ?

Ce projet se poursuivra en 2017 avec une restitution du travail des enfants.

Au centre social Lounès Matoub :

Les locaux de cet équipement n'étant pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite, le centre social Lounès Matoub accueille peu ou pas de personnes en situation de handicap. Il existe peu d'activités permettant l'intégration de ce public dans les différents projets du centre social.

En 2016, plusieurs actions ont toutefois été menées, et notamment un partenariat avec l'ESAT Marsoulan :

- Intégration d'une jeune femme de l'ESAT Marsoulan, dans l'atelier tennis de table du vendredi (groupe des ados).
- Participation d'un groupe d'adultes venant de l'ESAT à la chorale du centre social.
- Accueil du public du centre social Lounès Matoub dans les locaux de l'ESAT pour les ateliers de gymnastique douce.
- Accueil d'un enfant en fauteuil roulant, sur le temps d'accompagnement à la scolarité, et sur l'atelier d'arts plastiques.
- Mise à disposition d'une salle pour l'association « le silence des justes », projet d'intégration et de socialisation de jeunes adultes avec autisme.

Quelles perspectives ?

Pérenniser le partenariat avec le silence des justes.

Permettre l'accessibilité aux étages des personnes à mobilité réduite (ascenseur), pour que tous les publics puissent participer aux ateliers informatiques et sociolinguistiques.

Proposer des activités favorisant la rencontre des différents publics.

7.6. Accès à l'emploi

7.6.1. Le Handicafé

Le Club FACE, CAP Emploi et Est Ensemble organisent un Handicafé par an. Le principe de ces opérations est simple : il s'agit de faire se rencontrer des entreprises et des personnes reconnues travailleurs handicapés en recherche d'emploi. En amont, l'entreprise a transmis ses offres d'emplois et les candidats ont été préparés aux entretiens.

Les candidats sont principalement orientés par Cap Emploi (50%), Pôle Emploi (25%) ou encore par des SESSAD, Emmaüs, la mission locale... Une dizaine de candidats s'est également inscrite spontanément.

Ce dispositif comprend l'organisation d'un temps de sensibilisation et d'informations à destination d'une trentaine d'entreprises et d'acteurs de l'emploi, la préparation d'une cinquantaine de candidats lors d'ateliers et enfin, la rencontre entre les candidats et les entreprises.

En 2016, le Handicafé s'est tenu le 24 novembre au sein de l'entreprise Klésia à Montreuil. Il a réuni 49 candidats et 15 entreprises. 103 entretiens ont eu lieu. Deux mois après le Handicafé, 11 candidats se sont vus proposer des postes en CDD ou CDI. Aussi, 10 chercheurs d'emploi vont bénéficier d'un suivi individuel du Club FACE pour booster leurs recherches et optimiser leurs chances de recrutement.

Une vingtaine de postulants sourds ou malentendants ont pu échanger avec les recruteurs grâce à la présence, pour la première fois, d'interprètes en langue des signes.

7.6.2. Le forum pour l'emploi

La ville de Montreuil et Est Ensemble organisent chaque année un forum pour l'emploi en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

En 2016, le forum s'est déroulé le 27 septembre après-midi et a réuni 630 personnes et une trentaine d'exposants, entreprises et organismes publics.

Un interprète en langue des signes était présent pour la première fois et n'a pas pu répondre à la forte demande. En effet, entre 15 à 20 personnes sourdes se sont déplacées.

L'association Deux Mains pour s'Entendre a relayé l'information (forum pour l'emploi et handicapé) auprès de personnes sourdes.



Quelles Perspectives ?

Systématiser la présence d'interprètes sur ces temps.

Poursuivre la communication auprès des personnes sourdes qui pratiquent la langue des signes et anticiper la présence d'interprètes en nombre suffisant (soit 3 pour le forum de l'emploi).

Sensibilisation des acteurs de l'insertion professionnelle au parcours d'une personne en situation de handicap (reconnaissance du handicap, ESAT, EA, CAP emploi...).

7.7. Emploi des personnes handicapées dans les services municipaux

7.7.1. Le dispositif de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap

La Direction des ressources Humaines (DRH) réalise un important travail autour du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des services municipaux.

Confrontée, comme les autres collectivités, au recul de l'âge de départ à la retraite et aux problématiques d'usure sur certains métiers, la ville de Montreuil a décidé d'anticiper et d'accompagner au mieux les agents en situation d'inaptitude sur leur poste, en faisant du traitement et de la prévention du reclassement l'un des enjeux majeurs de sa politique de ressources humaines.

La Ville et le CCAS ont ainsi initialisé en 2012 un projet portant sur 4 axes :

- Construire un dispositif méthodologique de prévention et de traitement des reclassements.
- Proposer, dans le cadre du plan de formation, une offre de formation adaptée aux besoins individuels de chaque agent en reclassement.

- Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation, indispensable au regard de l'importance des représentations sur le sujet.
- Renforcer le dispositif de prévention en menant un travail sur les métiers usants et les passerelles entre les métiers.

La Ville et le CCAS se sont ainsi dotés, depuis janvier 2014, d'un dispositif complet de maintien dans l'emploi, qui se traduit par l'élaboration de parcours individualisés s'appuyant, en alternance, sur des formations et des missions au sein des services.

Bilan 2016 du dispositif :

Le dispositif permet d'accompagner de nombreux agents en difficulté de santé, d'engager un parcours leur permettant d'opérer un changement de métier, tout en apportant aux services qui les accueillent, une ressource utile. La coordination du dispositif, le suivi de l'ensemble des situations et l'interface avec les services, ont été rendus possibles par le recrutement d'une chargée de mission à temps plein.

Cependant, il existe des difficultés à aménager les postes ou créer des missions pour des agents souffrant de pathologies fortement handicapantes ou multiples. Des échanges et un retour d'expérience avec des organismes spécialisés et avec d'autres collectivités permettront d'avancer sur ces situations particulières.

Enfin, le dispositif rencontre encore des limites liées à la perception négative des services vis-à-vis des agents en maintien dans l'emploi, qui ne permettraient pas aux services de fonctionner pleinement.

Les aménagements de poste peuvent être financés pour partie par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), notamment l'acquisition de sièges et de matériels dits « ergonomiques ».

Caractéristiques et situations des agents suivis dans le dispositif de Maintien dans l'emploi :

84 agents (18 hommes et 66 femmes) sont en parcours de maintien dans l'emploi (file active) :

- 37 agents sont en mission tremplin.
- 10 agents sont en attente d'une affectation sur un poste ou une mission.
- 7 agents sont maintenus sur leur poste actuel, aménagé en fonction de leurs restrictions médicales, dans la perspective d'un changement de poste à moyen terme.
- 28 agents sont temporairement en situation de hors emploi, leur état de santé ne leur permettant pas de reprendre le travail (accidents du travail, longue maladie).
- 2 agents sont inaptes à toutes fonctions et entrent dans le processus de retraite pour invalidité.

Depuis le début de l'année 2016 :

- 28 agents sont entrés dans le dispositif (dont 13 sur la seule période octobre - décembre)
- 34 agents sont sortis du dispositif dont 8 en passant sur un poste permanent.

7.7.2. Le taux d'emploi

La ville de Montreuil compte 2370 agents au 1er janvier 2016.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tx d'emploi direct	3.40 %	4.75 %	5.05 %	5.05 %	4.94 %	5,80 %	6,41 %	6,20 %
Nb d'agents	79	106	115	115	115	126	145	147
Tx d'emploi incluant dépenses*	3.7 %	5.16 %	5.56 %	5.49 %	5.50 %	6,38 %	6,89 %	6,64 %
Dépenses*	115 011	150 758	188 229	172 229	225 133	215 008	183 290	180 520

* dépenses réalisées au titre du 1er alinéa de l'article L 323-8 du code du travail : contrat de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, ou des établissements et service d'aide par le travail.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) compte 100 agents au 1^{er} janvier 2016 dont 13 sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

L'augmentation du taux déclaré en 2010 et 2011 est lié au travail de reclassement des agents, notamment dans le cadre du maintien dans l'emploi, suite à des inaptitudes aux anciennes fonctions (maladies professionnelles, congé longue maladie ou longue durée). Par ailleurs des agents ont déclaré à la DRH leur statut de travailleur avec une reconnaissance du handicap.

La DRH favorise également, dès le recrutement, les déclarations par les nouveaux embauchés, en veillant à répondre au plus près à leurs besoins (attribution de place de parking, aménagement du poste de travail...).

7.7.3 .Contribution annuelle versée par la Ville au Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Année	Montant
2009	30 104€
2010	161 281€
2011	52 473€
2012	61 584€
2013	61 600€
2014, 2015, 2016	0€

La hausse importante constatée entre 2009 et 2010 est due, d'une part à la mise en œuvre progressive de la collecte des contributions par le FIPHFP avec un taux plein à partir de 2010, et d'autre part à l'arrêt en septembre 2009 du contrat d'accompagnement scolaire qui permettait de déduire du montant de la cotisation les rémunérations de 7 agents affectés à ce dispositif.

La diminution constatée entre 2010 et 2011 est due pour l'essentiel aux partenariats des services municipaux avec des établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Ces partenariats concernent notamment des activités d'entretien de linge plat, ou encore l'entretien du cimetière avec par exemple l'ESAT Henry Marsoulan et l'ESAT Pierre Boudet situés à Montreuil.

Il est à noter que depuis 2014 la Ville n'a pas été assujettie à la contribution FIPHFP.

7.8. Inclusion de l'enfant handicapé

La Ville, consciente que le développement de la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire inscrit dans la loi du 11 février 2005, est facilitée par la socialisation précoce au sein d'établissements de la petite enfance et de centres de loisirs, a développé un certain nombre d'actions.

7.8.1. Accueil dans les structures de la petite enfance

La Ville compte 12 structures collectives (crèches ou multi accueil) et 3 relais petite enfance.

A la rentrée 2016, 8 structures de la Ville accueillent 17 enfants en situation de handicap ; le handicap peut être connu avant ou pendant l'accueil de l'enfant, il peut être moteur, mental, psychique ou sensoriel.

- Multi accueil « Lounès Matoub » : 2 enfants
- Multi accueil « Miriam Makeba » : 1 enfant
- Crèche « Rosenberg » : 3 enfants
- Crèche « Nelson Mandela » : 1 enfant

- Multi accueil « Julie Daubié » : 1 enfant
- Crèche « Pauline Kergomard » : 1 enfant
- Multi accueil « Sur le Toit » : 7 enfants
- Crèche « Doris Lessing » : 1 enfant

La Direction de la Petite Enfance construit des partenariats avec :

- Les parents, pour recueillir auprès d'eux les informations relatives aux habitudes de leur enfant, aux solutions mises en place au domicile mais aussi pour organiser le suivi global de l'enfant et mettre en place des adaptations d'ordre pédagogique.

Compte tenu du jeune âge des enfants les équipes peuvent avoir à accompagner les parents après l'annonce du handicap.

- Les structures médico-sociales, pour travailler en réseau avec une équipe pluridisciplinaire prenant en charge l'enfant.
- L'instance de Médiation et de Recours du service départemental de la PMI, dans le cadre de réunions sur le lieu d'accueil pour permettre aux équipes d'être accompagnées et de réfléchir sur l'évolution de l'enfant et de sa place dans la structure.

La Direction de la Petite Enfance fait le choix, lorsque cela est nécessaire de renforcer l'équipe de la structure pour qu'elle accueille l'enfant handicapé, et non de créer un poste attaché à l'enfant.

Un important travail a été conduit auprès des professionnel.les des **crèches** :

- Formation des agents

Mise en place d'un groupe d'analyse de la pratique professionnelle animé par une psychologue pour les éducateurs de jeunes enfants de novembre 2014 à juillet 2015. La psychologue est intervenue dans le cadre de groupes de professionnel.les inter-crèches ou sur site en fonction des demandes. Suite à ces groupes, des formations seront proposées. Une première session de formation a été proposée en mars 2017.

Remise aux directrices de crèche d'un document précisant les différents partenaires et ressources : il s'agit d'un document mutualisant les différentes ressources sociales et médico-sociales utilisées par les différents professionnel.les exerçant dans les crèches.

- Communication auprès des parents

Un dépliant à destination des parents a été élaboré pour informer les parents des possibilités d'accueil de leurs enfants dans les structures petites enfance de la Ville (édité en septembre 2014).



Un travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap par des **assistant.es maternel.les** a par ailleurs été engagé :

- Réunions de travail en partenariat avec le Conseil Départemental (PMI, ADDAI : Agence Départementale de Développement de l'Accueil Individuel et Instance de Médiation et de Recours) et la Ville.
- Rencontre des assistant.es maternel.les dans les relais et diffusion d'un questionnaire (60 ont été remplis [annexe n°5], notamment lors de 2 temps d'échange auxquels une trentaine d'assistant-es maternel-les ont participé.

Entre novembre et décembre 2015 une réunion de sensibilisation a été organisée dans chaque relais animée par la PMI et l'Instance de Médiation et de Recours. 34 assistant.es maternel.les y ont participé.

Les points forts de ces temps de rencontre :

- Repères du cadre de la loi de 2005.
- Réelle motivation d'échanger et de croiser les regards et les expériences.
- Découverte du dispositif d'accompagnement de l'IMR.
- S'interroger sur les représentations liées à la différence et au handicap

Les préconisations :

- Prendre le temps d'observer l'enfant et de noter des observations
- Utiliser les alertes qui permettent de repérer un changement, une difficulté chez l'enfant.
- Évaluer le besoin de l'enfant
- Communiquer, favoriser les échanges avec la famille, les autres parents , les autres enfants.
- Ne pas rester isolé.e
- Accepter que le parent doive cheminer pour prendre conscience du besoin particulier de son enfant
- Créer des outils pour noter le cadre d'accueil comme des protocoles pour les maladies chroniques

Les questions récurrentes :

- Comment faire la différence entre un besoin particulier lié au développement de l'enfant et un réel retard ?
- Comment intégrer un accueil particulier et comment le présenter aux autres familles ?
- Comment faire le lien avec les équipes de PMI ?

Une réelle envie de se former et de continuer à échanger sur cette thématique a émergé, ainsi qu'un besoin de renforcer les liens entre les différentes institutions pour mieux accompagner l'enfant et sa famille.

Une **plaquette d'information à destination des assistant.es maternel.les** a été réalisée en collaboration avec l'IMR et l'ADDAI, la circonscription de PMI, la direction de la petite enfance et la mission handicap. Elle a été diffusée à partir de la fin de l'année 2016.



Organisation de l'accompagnement des enfants en situation de handicap : passerelle entre la crèche et l'école :

Dans l'ensemble des établissements municipaux d'accueil jeunes enfants, des places sont attribuées en commission d'admission à un mode d'accueil à des enfants présentant un handicap ou des besoins particuliers. Certains de ces enfants ne peuvent pas intégrer une scolarisation ordinaire et ont besoin d'un aménagement du temps scolaire avant de quitter la crèche définitivement. Un dispositif adapté doit alors se mettre en place entre les professionnel.les de la Petite Enfance et les professionnel.les de l'Éducation Nationale.

Pour développer l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, et permettre la sensibilisation des professionnel.les autour du handicap, un projet spécifique a été expérimenté. Des aménagements particuliers, tant matériels que organisationnels ont été mis en place.

Il a été proposé à des agents travaillant en crèche et en situation de maintien dans l'emploi d'être la personne ressource et référente de l'enfant pour faire le lien entre la crèche et l'école.

L'expérimentation a débuté en septembre 2016 avec la crèche Sur Le Toit et deux écoles de quartier.

Quelles perspectives ?

Projet artistique de restitution de la parole de parents porté par l'Espace ressources parentalité. Un film a été présenté lors de la journée de sensibilisation Tous pas pareils tous égaux 2017.

Travail sur les passerelles entre crèches, écoles et accueils de loisirs.

7.8.2. La scolarisation

- **Mise en accessibilité des écoles**

Les écoles sont traitées prioritairement dans le cadre de la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée. Au-delà des travaux de mise en accessibilité (comme ceux réalisés sur l'école Paul Bert par exemple), la Direction des bâtiments achète du mobilier adapté (chaise, bureau...).

Lorsque indépendamment des coûts, les travaux d'accessibilité ne permettent qu'un usage très limité (exemple de l'école Guy Mocquet), il est proposé aux familles une orientation vers une autre école du quartier, le cas échéant avec une aide en matière de transport.

- **Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)**

A la rentrée 2016, il y avait 81 enfants accompagnés par une AVS dans les écoles maternelles et primaires de Montreuil et 6 en attente d'AVS.

Circonscription	Ecoles élémentaires	Nombre d'enfants en classe ULIS	Nombre d'enfants accompagnés par une AVS	En attente AVS
Secteur Bas-Montreuil				
Montreuil 2/ REP	Paul Bert REP	0	3	0
Montreuil 2 / REP	Voltaire REP	0	3	0
Montreuil 2 / REP	F.Heritier REP	0	2	0
Montreuil 2	Jules Ferry 1	3	8	2
Montreuil 2	Jules Ferry 2	0	2	0
Secteur Centre-Ville				
Montreuil 2	Berthelot	0	4	2
Montreuil 1	Diderot 1 REP	12	14	0
Montreuil 1	Diderot 2 REP	0	0	1
Montreuil 2	Stephane Hessel	0	3	0
Montreuil 2	Louise Michel	5	14	0
Secteur Ouest				
Montreuil 2 REP	Joliot Curie 1 REP	12	1	0
Montreuil 2 REP	Joliot Curie 2 REP	0	0	0
Montreuil 2	Jaurès	0	3	0
Montreuil 1	Danton REP	0	2	0
Montreuil 2	Estiennes D'Orves	0	2	1
Secteur Nord				
Montreuil 1/REP	Boissière REP	0	4	0
Montreuil 1/REP	Fabien REP	12	1	0
Montreuil 1 / REP	Nanteuil REP	0	8	0
Secteur Est -				
Montreuil 1 / REP	Anatole France REP	0	1	0
Montreuil 1 / REP	Daniel Renoult REP	0	1	0
Montreuil 1 / REP	Henri Wallon REP	0	2	0
Montreuil 1 / REP	Paul Lafargue REP	12	2	0
Montreuil 1 / REP	Romain Rolland REP	0	1	0
TOTAL		56	81	6

A la rentrée 2016, Montreuil comptait 6 ULIS en maternelle et élémentaire situées dans les écoles suivantes :

- Paul Lafargue : 12 enfants
- Fabien : 11 enfants
- Jules Ferry 1 : 12 enfants
- Joliot Curie 1 : 11 enfants
- Diderot 1 : 12 enfants
- Louise Michel : 5 enfants

A noter l'ouverture d'une ULIS « autisme » à l'école Louise Michel.

Par ailleurs 4 ULIS sont ouvertes dans le secondaire :

- au collège Berthelot
- au collège Fabien
- au lycée d'horticulture
- et dans la section d'enseignement professionnel du lycée d'horticulture.

Quelles perspectives ?

Ouverture d'une classe ULIS pour enfants sourds dans un collège de la Ville.

7.8.3. Accueil dans les centres de loisirs

A la rentrée 2016, 55 postes d'animateurs supplémentaires ont été demandés afin d'améliorer l'accueil d'enfants en situation de handicap (temps plein ou contrats horaires). La CAF a versé à la Ville une subvention de fonctionnement à hauteur de 38 216€ en 2016 qui a contribué aux frais de ressources humaines.

Une convention de partenariat est signée entre des IME (par exemple : Bernadette Coursol, Jean Macé) et des centres de loisirs pour l'accueil d'enfants.

En 2017, 13 enfants en situation de handicap ont fréquentés les séjours de vacances avec 10 renforts pédagogiques.

Un enfant en situation de handicap moteur a pu être accueilli avec sa classe à Allevard (école Paul Bert), grâce à un travail partenarial avec la famille, l'AVS, l'école, l'équipe d'Allevard et l'association des paralysés de France (le séjour a eu lieu début 2017).

Une réflexion est par ailleurs toujours en cours sur la mise en place d'un dispositif permettant d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap en soutenant les équipes. Les enjeux sont de mieux connaître les enfants, d'anticiper les accueils, et de favoriser la coordination des acteurs (crèches, centres de loisirs, écoles, structures médico-sociales).

Quelles perspectives ?

Ce dispositif sera mis en œuvre pour une phase « test » à la rentrée 2017, suite à un diagnostic du fonctionnement actuel (questionnaire transmis aux équipes en début d'année 2017).

7.8.4. Les antennes jeunes

Une **convention de partenariat** a été signée avec l'IME Bernadette Coursol pour organiser l'accueil d'une dizaine de jeunes tous les mercredis sur l'antenne jeunesse Diabolo.

Ce partenariat a permis l'inscription et l'inclusion d'un jeune en situation de handicap à l'année.

Deux projets de sensibilisation au handicap ont été menés au sein des antennes :

- **une initiation à la langue des signes** : 2x 2heures. Les jeunes sont repartis en ayant appris leurs prénoms et une vingtaine de signes pour les objets. L'atelier était animé par une personne sourde, ce qui a permis au groupe de se rendre d'autant mieux compte de la valeur de cette langue.
- le **projet piloté par l'association eFabrik** mené avec l'antenne jeunesse Boissière, la MAS Glasberg et l'Ecodesign FabLab qui a permis de mobiliser des jeunes sur la création d'objets facilitant le quotidien de jeunes en situation de handicap.

Quelles perspectives ?

Montée en charge du projet eFabrik avec sa déclinaison sur 2 nouveaux territoires (La Noue et Bas Montreuil).

Sensibilisation à la journée Tous pas pareil Tous égaux via les groupes développant des projets autour de la solidarité (Boissière, Morillons, La Noue).

Réflexion autour de l'inclusion de jeunes en situation de handicap sur les séjours de vacances 12-17 ans, via l'implantation d'une clause dédiée dans le marché des séjours 2017/2020.

7.9. Soutien aux aidants

Le bilan des Cafés des Aidants mené en partenariat avec l'association française des aidants, le CLIC et la Mission Handicap une fois par mois, a montré que réunir des aidants de personnes âgées et des aidants de personnes handicapées n'offrait pas un cadre adapté pour favoriser les échanges.

Le Café des Aidants, renommé Rendez-vous des Aidants a continué à se réunir une fois par mois pour les aidants des personnes âgées. La loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015 ouvre de nouveaux droits aux aidants de personnes âgées (par exemple majoration du plan d'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant), elle a été mise en œuvre en 2016.

Par ailleurs, le CLIC en partenariat avec France Alzheimer a proposé une deuxième formation gratuite pour les aidants sur Alzheimer, suite à celle réalisée en 2014.

L'association La mome (maison ouverte), qui propose des activités culturelles et sportives pour personnes ayant des troubles neurologiques (Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaque, handicaps liés à l'avancée en âge), apparaît être une ressource intéressante sur le territoire.

Depuis 2013 un groupe de paroles animé par deux psychologues de l'association SOLIENKA et gratuit pour les parents d'enfants en situation de handicap s'est constitué et est soutenu par la Ville de Montreuil.

- 2013 : Co-construction du Groupe de Paroles : 10 séances pour définir les objectifs du groupe.
- 2014 : Ouverture du Groupe « Paroles Exceptionnelles » aux autres Parents et travail sur la communication (diffusion d'affiches, de flyers, mise en ligne sur le site de la Ville, information des PMI et structures médico-sociales...)
- 2015/2016 : 6 nouveaux Parents ont été accueillis dans le groupe mais sur l'ensemble des séances le groupe n'a pas dépassé 4 personnes accueillies à chaque fois. Ce nombre de participants reste faible pour créer une dynamique collective propice aux objectifs et besoins fixés dans le cadre de ce projet.

PAROLES EXCEPTIONNELLES

PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS ?

VENEZ VOUS EXPRIMER, ÉCHANGER, TROUVER UN SOUTIEN, DES SOLUTIONS...

CHAQUE 1^{ER} MARDI DU MOIS DE 18H30 À 20H00
62, RUE VOLTAIRE, MONTREUIL

À l'initiative de parents d'enfants handicapés, la ville de Montreuil, en partenariat avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis et l'association Solienka, a ouvert un groupe de paroles.

CONTACT : solienka@orange.fr
Tél. : 06 38 35 23 95 / 01 43 63 72 11

Solienka **seine-saint-denis** LE DÉPARTEMENT **M** Montreuil.fr

Quelles perspectives ?

Organisation d'une journée des aidants en octobre 2017 : « un jour aidant, un jour aidé, tous concernés ! ».

7.10. Accès à la santé

La Direction de la Santé considère la personne en situation de handicap comme un usager de la santé à part entière et se pose la question de son accueil dans les lieux de prévention, de dépistage et de soins.

A ce titre, l'accès à la santé des personnes handicapées est inscrit dans le contrat local de santé (CLS), et notamment dans la fiche action visant à « favoriser l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap ». Le CLS est cosigné par la Ville, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Il a fait l'objet d'un diagnostic participatif partagé (évaluation de processus) en 2016. Une évaluation de ses effets est prévue courant 2017 en vue de la rédaction d'un nouveau contrat à compter de 2018.

La Mission Handicap participe à différents groupes de travail s'inscrivant dans le CLS, par exemple sur la santé des adolescents, sur la précarité et l'accès aux soins (réseau précarité) et au conseil local en santé mentale. Elle contribue ainsi à la prise en compte du handicap dans les différentes thématiques abordées.

7.10.1. Accessibilité de l'offre de soins

Les médecins libéraux

Le service sécurité incendie et la mission handicap ont poursuivi un travail de conseil auprès des professionnels de santé exerçant en libéral sur les démarches administratives relatives à la mise en accessibilité de leur cabinet et le dépôt de leur Ad'AP. Un courrier rappelant leurs obligations a été envoyé en début d'année 2016 et un article est paru dans le journal municipal. Ce dernier alertait les professionnels quant au démarchage abusif dont ils pourraient être la proie.

Les centres municipaux de santé (CMS)

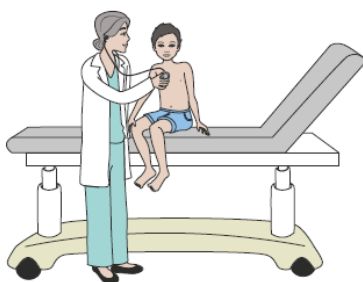
La mise en accessibilité du centre Léo Lagrange est prévue dans le cadre de l'Ad'AP sur la période 2019-2021. Le centre Tawhida Ben Cheikh est accessible. L'offre médicale offerte par les centres Bobillot et Savattero sera rendue accessible par le regroupement de ces deux centres dans la tour Altaïs d'ici la fin de l'année 2018. Le rez-de-chaussée du centre Bobillot est accessible avec un cabinet dentaire et l'échographie.

La mise en accessibilité du CMS Daniel Renault a débuté en 2015. Un partenariat a été travaillé avec l'Agence Régionale de Santé et la Fondation Malakoff Médéric qui soutiennent et financent en partie ce projet dans le cadre d'une expérimentation sur l'accès à la santé des personnes handicapées et qui inclut 5 Centres de santé, tous statuts confondus, en Île-de-France.

Ce projet global inclut la formation du personnel administratif, médical et paramédical, l'installation de signalétique, l'achat de matériel adapté ainsi que les travaux sur la voirie et le bâti.

22 agents des centres municipaux de santé, soignants et administratifs, ont été formés en 2016 à la prise en charge de patients en situation de handicap. Le parcours de formation aborde la communication, la gestion du stress et de la douleur (par exemple hypnose et MEOPA), la manipulation des patients vulnérables, l'utilisation de nouveaux outils, ou encore la rédaction des dossiers MDPH. Ces formations se poursuivront en 2017.

Exemple d'outils : Santé BD :



© CoActis Santé

Comment ça se passe ?

Je dis bonjour au docteur



Le docteur me pose des questions



© CoActis Santé

7

Les travaux sur la voirie et la création d'une place de stationnement réservé ont été réalisés début 2016 (Cf. partie 2 sur l'Ad'AP) . Les travaux sur le bâti seront réalisés en 2017. Ils concernent la mise en accessibilité de la porte d'entrée, de l'infirmerie, du plateau technique de kinésithérapie et des sanitaires. Un important travail sera mené sur l'identité visuelle du bâtiment et sur la signalétique. Les professionnel.les de l'IME Bernadette Coursol ont apporté leur expertise dans le choix du matériel adapté (fauteuils, appareils de levée...).

Par ailleurs, dans les 5 centres et lorsque cela est nécessaire, les consultations sont adaptées en :

- préparant en amont la consultation avec l'aidant
- évitant l'attente
- prévoyant un temps de consultation plus long et une assistance (transfert, habillage...).

7.10.2. Les actions menées par les professionnel.les des CMS

Les actions menées par les dentistes :

Depuis plusieurs années la ville de Montreuil, via les Centres Municipaux de Santé Daniel Renoult et Bobillot, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le réseau Rhapsodif favorisent la prévention, le dépistage et l'accès à des soins dentaires spécifiques :

- aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, adhérentes du réseau Rhapsodif
- aux enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans, accueillis au sein d'établissements médico-sociaux volontaires.

Chaque année une quarantaine de patients sont suivis par le service dentaire dans le cadre de Rhapsodif ainsi qu'une vingtaine de patients handicapés hors convention Rhapsodif.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de programme départemental bucco-dentaire du conseil départemental 93.

Les actions menées par les diététiciennes de la Ville :

Les diététiciennes des CMS, dans le cadre des consultations individuelles, prennent en charge des patients en situation de handicap (mental, moteur ou sensoriel).

Les actions menées par les conseillères conjugales et familiales

En 2016, à la suite de 2 réunions préparatoires, le SESSAD Trisomie 21 a proposé une intervention aux jeunes les plus âgés fréquentant leur structure. **5 jeunes de 16 à 20 ans** se sont inscrits. Sur ces 5 jeunes, 3 ont pu participer à l'ensemble des séances.

Les thèmes abordés ont été les suivants :

- 1ère animation : amitié, amour
- 2ème animation : le corps, l'appareil génital féminin, l'appareil génital masculin, la fécondation, contraception, IST
- 3ème animation : relations sociales, violences, harcèlement.
- 4ème rencontre : visite du centre de planification, et temps d'échange sur l'ensemble des thèmes abordés pour voir ce qu'ils s'étaient approprié.

Une réunion **bilan** a eu lieu à l'issu de ses interventions. L'équipe du SESSAD a été porteuse du projet, cela a permis de constituer un groupe et que les animations se déroulent dans les meilleures conditions.

Les freins à l'inscription davantage de jeunes : parfois désaccord des parents, parfois planning très chargé entre l'école, les activités extrascolaires, les rendez-vous médicaux et psycho-sociaux, laissant peu ou pas de possibilité. Ce 2ème point a été à l'origine de l'absence de 2 jeunes à certaines séances.

Le bilan a été positif. Les jeunes ont exprimé que ça leur avait fait du bien de parler ainsi. L'importance pour ces jeunes de pouvoir parler de ces sujets avec des adultes extérieurs au SESSAD et dans un climat de confiance a été relevé. Aux yeux de l'équipe du SESSAD, il s'agit pour ces jeunes de réentendre quelque chose de cohérent de la part d'autres adultes que parents et professionnel.les de leur structure.

En conclusion de ce bilan, il a été convenu une reconduction de cette action envers les grands en 2017. Le SESSAD envisageait également d'y associer les plus jeunes de 14 à 16 ans.

Le partenariat avec l'ESAT Marsoulan

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec l'ESAT Marsoulan.

Ce partenariat a débuté en 2014 avec un projet de sensibilisation à l'équilibre alimentaire. Depuis, dentistes, médecins généralistes, diététiciennes, conseillères conjugales et infirmières sont intervenus au sein de l'ESAT et notamment en 2016 à l'occasion de trois forums santé s'articulant autour d'expositions, d'animations, d'ateliers, d'échanges et de dépistages. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- la **prévention de l'hygiène bucco-dentaire** en mai suite aux constats suivants : manque d'informations et de ressources, effets secondaires dus à des traitements. Suite au dépistage de 40 travailleurs, 29 se sont rendus chez le dentiste.
- le **diabète et le cholestérol** en octobre, qui au-delà de l'alimentation a aussi intégré une partie sur l'hygiène dentaire. 145 dépistages du diabète ont été réalisés.
- et **l'hygiène corporelle**, notamment des mains et des pieds en novembre, à nouveau en présence d'un dentiste et aussi d'une esthéticienne.

Les bilans montrent une grande satisfaction des travailleurs pour ces trois forums.



Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

Le CLSM vise à faciliter l'intégration dans la ville des personnes ayant des troubles psychiques, dont celles qui ont une reconnaissance de handicap auprès de la MDPH.

L'intégration passe par une amélioration des soins disponibles, mais aussi par une modification de la perception culturelle des troubles psychiques dans la population, une facilitation de l'accès à un habitat adapté et à l'emploi.

Des modifications légales récentes rendent possible la mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap ce qui pourrait permettre, à terme, le développement d'un accompagnement social plus important de ces personnes qui souffrent souvent d'isolement.

Le CLSM donne lieu à deux réunions de comité de pilotage par an et à une assemblée plénière. Il existe aussi des groupes de travail autour de la question du logement accompagné et du désenclavement socio-culturel des personnes en souffrance psychique.

7.11.1. Le centre d'art contemporain : Le 116

Le 116 s'engage pour faciliter l'accès de tous à la culture et plus spécifiquement à l'art contemporain et porte « une attention particulière » à l'accueil et à l'accompagnement des publics en situation de handicap.

Le centre d'art est accessible à tous les publics en situation de handicap, moteur, visuel, auditif, mental ou psychique. Il reste cependant quelques petits aménagements à opérer (notamment le manque de revêtement dans l'ascenseur qui crée une petite marche).

L'équipe chargée des publics et de la médiation a été formée pour répondre précisément aux besoins des publics en situation de handicap et le personnel d'accueil est sensibilisé aux handicaps. La chargée de médiation et des publics a suivi en mars 2015 une formation sur la médiation adaptée. Une artiste médiatrice pratique couramment la langue des signes françaises.

Les visites adaptées des expositions et les ateliers de pratiques artistiques adaptés

Le 116 propose, à chaque exposition, des activités adaptées pour le public en situation de handicap. Ces activités sont imaginées et animées par une artiste-médiatrice sensibilisée aux handicaps.

Handicap moteur

Depuis son ouverture, le 116 accueille, à chaque exposition, les résidents de la Fondation Rothschild.

Handicap mental

3 visites suivies d'un atelier ont été organisées en direction des enfants et adolescents avec des structures médico-sociales (IME Bernadette Coursol et CMP de Vincennes).

Handicap visuel

Depuis 2015, le centre d'art propose, à chaque exposition, des activités multi-sensorielles conçues pour le public en situation de handicap visuel.

Les visites descriptives et tactiles dans le noir : ce sont des visites commentées des expositions ouvertes au tout public et adaptées au public déficient visuel.

La médiatrice propose une description approfondie des œuvres exposées. Certaines œuvres peuvent être exceptionnellement touchées par le public.

Ces visites permettent d'entrer en contact direct avec l'univers de l'artiste.

Les activités sont imaginées et animées par une médiatrice artiste sensibilisée aux handicaps, elles sont gratuites et sur réservation.

Des ateliers de pratique artistique spécifiques sont proposés aux personnes aveugles et malvoyantes.

Par exemple : à partir d'une interprétation tactile d'une œuvre de l'exposition, l'atelier propose aux participants de reconstruire cette œuvre, avec de l'argile : une expérience sensorielle qui permet de découvrir le langage graphique de l'artiste et de créer une image mentale de l'œuvre en appréhendant les lignes et les formes.

En 2016, 5 visites tactiles suivies d'ateliers ont été proposées, dont deux avec l'ESAT MARSOULAN.



Le 116 a accueilli l'association jaccede.com .

Les outils :

- Une reproduction en relief tactile en 2 exemplaires d'une œuvre de l'artiste Heidi Wood.
- Deux maquettes tactiles du bâtiment sont utilisées pour les visites descriptives.
- Un document d'information pratique du 116 en braille et caractères agrandis, est mis à la disposition du public .



Handicap auditif :

Depuis 2016, le 116 propose à chaque exposition, des activités en langue des signes pour le public sourd et malentendant. Une visite guidée en LSF suivi d'un atelier tous deux animés par une médiatrice artiste malentendante signante (sans interprétariat).

La première a eu lieu en juin 2016 et a eu pour thème l'alimentation, le titre de l'atelier : « Viendras-tu manger sur une nappe propre? ».

Sensibilisation au handicap :

Le 116 a participé activement à la constitution du parcours expérimental de sensibilisation au handicap (Cf. partie 9) et a accueilli les 2 classes au printemps 2017.

Quelles perspectives ?

Poursuite de ces actions en 2017.

Création d'un document en version « facile à lire et à comprendre » (FALC).

7.11.2. Le Cinéma Le Méliès

Le cinéma Le Méliès s'engage pleinement pour l'accueil de tous les publics. L'ouverture des nouveaux locaux en 2015 a permis d'améliorer significativement l'accessibilité de tous au cinéma.

L'accessibilité physique du cinéma :

L'ascenseur et les emplacements réservés rendent accessibles les 6 salles aux personnes à mobilité réduite et en fauteuil.

31 places PMR sont disponibles : 8 dans la salle 1, 7 dans la salle 2, 5 dans les salles 3 et 4 et 3 dans les salles 5 et 6.

Tarif :

Un tarif réduit à 4 € est proposé pour les personnes en situation de handicap, un accompagnateur bénéficie d'une entrée gratuite.

Accueil et communication :

Le personnel a été sensibilisé à l'accueil du public en situation de handicap et deux séances d'initiation à la langue des signes leur ont été proposées.

Un travail se poursuit pour rendre le programme du cinéma accessible aux personnes malvoyantes et aveugles.

Le répondeur téléphonique du cinéma est mis à jour chaque semaine (01 83 74 58 20), il annonce les séances accessibles en AD et VFST du mercredi au mardi.

Séances en VFST accessibles aux personnes sourdes et malentendantes :

58 films, soit 137 séances publiques, ont été projetés en Version Française Sous-Titrée dans les 3 plus grandes salles (1/2/3) accessibles aux spectateurs sourds et malentendants. Depuis la première séance en 2014, le nombre de ces séances a doublé.

Séances en Audio-Description accessibles aux personnes déficientes visuelles et aveugles :

37 films, soit 629 séances publiques en Audio Description se sont déroulées dans 3 salles accessibles aux spectateurs aveugles et déficients visuels (salle 2 depuis le 28 janvier et dans les 3 plus grandes salles 1/2/3 depuis le 23 novembre 2016).

Depuis le mois de décembre 2016, le son amplifié (pour les personnes appareillées) et l'Audio Description sont disponibles dans trois salles.

Système Sennheiser : <http://www.manice.org/solutions-d-cinema-pour-sourds-et-malentendants/solution-sennheiser.html>

Tournage du clip de l'association Retour d'image et de l'association des Aveugles de France sur l'accessibilité des cinémas aux personnes aveugles et déficientes visuelles (décembre 2016).

Les séances Ciné-ma différence :

Un partenariat entre Est Ensemble, la ville de Montreuil et l'association Ciné-ma différence a été travaillé en 2015.

Le recrutement d'une équipe de 16 bénévoles et leur sensibilisation sur une matinée a permis d'organiser les premières séances Ciné-ma différence en fin d'année 2015. Ce dispositif permet de proposer des séances ouvertes à toutes et tous, personnes handicapées et personnes non handicapées avec un accueil privilégié pour les personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement.



Ces séances adaptées proposent la présence permanente d'une équipe de bénévoles, l'information du public, le son atténué et la diminution progressive de la lumière.

La première séance a eu lieu le 12 décembre, le film *Belle et Sébastien, l'aventure continue* a été projeté en VFST. 72 spectateurs étaient présents, dont au moins 16 en situation de handicap. A noter la présence du Foyer d'Accueil Médicalisé des Bons Plants.

En 2016, 9 séances publiques ont été proposées un samedi après-midi par mois. La majorité des films a été projetée en version audio-décrite et avec des sous-titres en français.

En moyenne, 18 % du public lors de ces séances est concerné par le handicap.

Sensibilisation au handicap :

Le cinéma Le Méliès a participé activement à la constitution du parcours expérimental de sensibilisation au handicap. Il n'a malheureusement pas pu accueillir les deux classes participantes pour cette première année.

Événements :

Avec un-e interprète en langue des signes :

- 28 janvier 2016 : projection du film *J'Avancerai vers toi avec les yeux d'un sourd* suivie d'une rencontre avec la réalisatrice Lætitia Carton accompagnée de deux interprètes en langue des signes LSF.
- Dans le cadre du Festival des rencontres du cinéma documentaire de Périphérie :
 - jeudi 6 octobre de 20h à 23h30 : soirée d'ouverture du Festival des rencontres du cinéma documentaire. *Life May Be*, de Mania Akbari et Mark Cousins.
 - dimanche 9 octobre 17h30 - 20h : séance d'écoute de documentaires sonores. En partenariat avec ARTE Actions Culturelles, sur la thématique Féminin-Masculin.

Dans le cadre de "Tous pas pareils, tous égaux" en partenariat avec la mission handicap, 3 séances publiques avec projection suivie d'un débat ont été proposées :

- *Brigitte ou le chien qui aboyait à ma place* en présence de Brigitte artiste avec autisme et de son tuteur ;
- *Une Vie normale* en présence des réalisateurs et de Vincent, trisomique ;
- *Take Shelter* suivi d'un débat sur la souffrance psychique en présence du médecin responsable de la mission santé mentale de la Ville, du Groupe d'Entraide Mutuelle et d'un médecin psychiatre.

Quelles perspectives ?

Poursuivre la communication sur les séances Ciné-ma différence.

Développer une signalétique adaptée dans le cinéma avec la direction de la communication d'Est Ensemble.

Bandes podotactiles installées début 2017.

Balise sonore installée à l'entrée du cinéma en mai 2017.

Mi-2017 : toutes les salles seront équipées du son amplifié et de l'Audio-Description.

7.11.3. La bibliothèque

Les bibliothèques de Montreuil ont à cœur d'accueillir tous les publics, de proposer des collections et des outils adaptés à tous les types de handicap.

Les travaux de mise en accessibilité des bibliothèques sont de la compétence d'Est Ensemble. La bibliothèque Daniel Renoult a bénéficié de travaux améliorant son accessibilité courant 2016.

Structures accueillies

La bibliothèque accueille des résidents de différentes structures médico-sociales de la ville ainsi que des associations, que ce soit pour de la lecture autonome, des visites ou des initiations à l'informatique :

- le foyer d'accueil médicalisé des Bons Plants tous les mois depuis 7 ans
- L'institut d'éducation motrice Evoludia, tous les mois ou toutes les semaines depuis 4 ans.
- Le silence des justes toutes les semaines depuis 8 ans.
- L'institut médico-éducatif Jean Macé.
- L'institut médico-éducatif Bernadette Coursol.
- L'établissement pédiatrique Alice Blum Ribes.
- La maison d'accueil spécialisé Alexandre Glasberg.
- L'ESAT Marsoulan.
- L'ESAT Pierre Boudet.
- Le foyer d'hébergement des papillons.
- L'association de jeunes autistes " Un pas en avant" .
- L'association "Deux mains pour s'entendre"

Lancement d'un fonds LIRE AUTREMENT

Un espace nouveau doté d'une signalétique a été installé au rez-de-chaussée de la bibliothèque Robert Desnos à destination des déficients visuels.

Un partenariat entre Est Ensemble et la médiathèque Valentin Haüy a permis l'acquisition et le prêt de 4 lecteurs Daisy ainsi que 200 CD audio au format Daisy.

On y trouve aussi des livres en grand format des audiolivres et la revue *mieux voir*, une newsletter (la programmation culturelle des bibliothèques de Montreuil) en gros caractère.



Acquisition de la biblioconnection

Bibliothèque numérique créée par le Salon du livre. Y sont numérisés des livres pour enfants en plusieurs versions : version LSF, version audiodescription et français facile, dans le but de sensibiliser et donner accès à la culture à tous. Cet outil permet aussi de sensibiliser tous les enfants au handicap.

Sensibilisation auprès des écoles de Montreuil

À la rentrée 2016, une animation sur le handicap pour les classes élémentaires a été intégrée dans le programme d'accueil de la bibliothèque. Deux classes ont pu bénéficier de la constitution d'un fonds spécifique sur le thème, de lecture et discussions autour des ouvrages proposés et d'une séance de biblioconnection.

Parcours de sensibilisation au handicap

Dans le cadre d'un projet piloté par la ville, la médiathèque a participé à cette action en prêtant pour une longue durée deux malles de livres sur le handicap pour deux enseignants de la ville, et en animant une séance de biblioconnection (cf. détail partie 9).

Quelles perspectives ?

Travaux de mise en accessibilité de la bibliothèque Robert Desnos prévus en 2017/2018.

Poursuite des projets engagés.

7.11.4. Les théâtres

Le théâtre des Roches, théâtre des pratiques amateurs, accueille des structures médico-sociales et des jeunes en situation de handicap lors des ateliers. À chaque fois que cela est possible, les cours sont adaptés au handicap des enfants et jeunes qui en font la demande.

Par exemple, une jeune fille malvoyante inscrite en cours de théâtre, bénéficie des textes via une clé USB.

7.12. Accès à la pratique sportive

La mise en accessibilité des équipements sportifs est inclus dans l'Ad'AP.

Les travaux d'accessibilité de ces équipements (travaux sur la voirie compris) sont estimés à 3 419 825€.

Les premiers équipements pour lesquels des travaux seront effectués sont les gymnases :

- Joliot Curie (en 2017)
- Robespierre
- et Paul Bert

Les points relatifs à l'accueil des personnes handicapées et à l'organisation d'activités adaptées ont été renforcés dans les conventions triennales d'objectifs avec les 4 principaux clubs sportifs. Les initiatives prises dans le champ du handicap par les associations sont ainsi soutenues, notamment par un encouragement financier.

Parmi les nombreuses disciplines proposées par le **mouvement associatif montreuillois**, certaines sont ouvertes de manière organisée aux pratiquants en situation de handicap. Elles concernent tant les adultes que les enfants et se caractérisent dans les quatre natures de handicap : moteur, mental, visuel ou auditif. Il est conseillé aux personnes intéressées de prendre contact avec les clubs afin de voir comment l'activité peut être adaptée à leur handicap.

Par ailleurs, certains clubs interviennent dans des structures médico-sociales, comme par exemple le club d'escrime de Montreuil qui intervient une fois par semaine auprès de 12 jeunes (12 - 16 ans), filles et garçons à l'IME Jean Macé.

En novembre 2016, l'**Office Montreuillois des Sports** a organisé une matinée d'information sur la pratique sportive partagée à destination des clubs sportifs.

La direction des sports a participé à la constitution du **parcours expérimental de sensibilisation** au handicap dans les écoles.

Quelles perspectives ?

Un travail de recensement sur le travail effectué par les clubs en direction des publics handicapés est à mener. Réflexion sur l'élaboration d'un guide à l'image de celui relatif aux lieux culturels.

Reprendre l'organisation annuelle d'une journée handisport.

Partenariat mission handicap et office montreuillois des sports à construire.

Section sport adapté au meeting d'athlétisme 2018.

7.13. Accessibilité du site Internet de la Ville et Référentiel Général d'accessibilité

L'accessibilité du site Internet de la Ville et Référentiel Général d'accessibilité

La Ville mesure l'impact des nouvelles technologies d'information et de communication pour l'insertion sociale des personnes en situation de handicap. Elle travaille depuis plusieurs années à l'accessibilité de son site internet et a respecté l'échéance légale de 2012.

Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (le RGAA) fixe les règles techniques, sémantiques, organisationnelles et d'ergonomie que doivent respecter les services de communication publique en ligne.

Le RGAA prévoit que les contenus WEB doivent être « perceptibles, utilisables, compréhensibles et robustes ».

Le service web s'attache à respecter les préconisations du RGAA et a inclus ses normes dans le nouveau marché pour l'évolution du site internet.

L'accessibilité des supports de communication

La direction de la communication a rencontré un expert en usages et accessibilité numériques courant 2016. Afin de rendre le journal municipal *Le Montreuillois* accessible aux personnes non ou mal voyantes, les maquettistes doivent être formé-es à l'exportation en format E-Pub.

Cette formation n'a pas pu être suivie en 2016.

Perspectives ?

Mise en accessibilité du journal municipal (format E-Pub). Une première partie de la formation a été suivie par la maquettiste en 2017.

8. Les structures médico-sociales

La ville de Montreuil est dotée de nombreuses structures médico-sociales dont voici la liste :

Structures enfants / ado / jeunes adultes :

- **Unité de pédopsychiatrique périnatale (UPP)**

53-55 boulevard de la Boissière à Noisy-le-Sec

- **Centre Jean Macé**

12 rue Emile Beaufiles

- Externat médico-pédagogique (EMP)

- institut médico-éducatif (IME)

- hôpital de jour

Enfants présentant une déficience intellectuelle accompagnée ou non de troubles de la personnalité et de la communication.

Ce centre a remporté un appel à projets et devrait ouvrir un SESSAD Autisme.

- **Institut d'éducation motrice (IEM) EVOLUDIA**

52 avenue Voltaire

Accueille des adolescents et jeunes polyhandicapés.

- **Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) GEIST 93 Trisomie 21**

Place Berthie Albrecht

Accompagnement et soutien à la scolarisation des adolescents (10) et des enfants (9) (la structure enfant est à Bagnolet).

Des partenariats sont noués avec la crèche Henri Wallon et le multi-accueil les mamans poules pour un enfant de 4 ans, l'école maternelle Louise Michel (2 enfants, l'un de 6 ans et l'autre de 4 ans), l'école élémentaire Diderot 1 (1 enfant de 7 ans), l'école élémentaire Jules Ferry 1 (1 enfant de 10 ans) et l'école maternelle Casanova (1 enfant de 6 ans), ainsi qu'avec l'UPP, la maternité, les orthophonistes en libéral, la PMI, et la bibliothèque, le planning familial, la mission locale, le service S'Pass, le cinéma Le Méliès, le CMP, les ESAT, les collèges/ SEGPA (Fabien, Jean Moulin, Berthelot, Lenain Tillemont), et le lycée Eugénie Cotton.

- **Institut Médico Educatif (IME) Autisme 93**

120 rue du colonel Fabien (adolescents)

8 bis rue Fusée (enfants)

Accueille des enfants et des adolescents autistes.

- **Espace pédiatrique Alice Blum Ribes (UGECAM)**

4 place du général De Gaulle

Soins de suite pédiatriques (0-18 ans).

Inauguré fin 2016.

L'APEI les Papillons blancs de Vincennes gère plusieurs structures :

- **Institut Médico Educatif (IME) Bernadette Coursol**

84 rue Kléber :

- Externat médico-pédagogique (EMP),

- Unité spécialisée pour enfants et adolescents polyhandicapés (USEAP)

5 rue de la Beaune :

- Externat médico-professionnel (EMPro),
- SESSAD ado (un SESSAD enfant est situé à Vincennes)

Tableau récapitulatif pour l'IME B. Coursol :

	Résidents à Montreuil	Centre de Loisirs	Antenne Diabolo	Instrumentarium	Bibliothèques	Transport Car de Montreuil
EMP	13 sur 18	5	5 enfants 1fois par semaine		5 enfants 1 fois par mois	9
EMPro	12 sur 18					2
USEAP	4 sur 16			7 enfants janv- juil- 9 enfants = oct à Déc		
Sessad Ado	18 sur 26					
Sessad de Vincennes	7 sur 26					

- **Section d'adaptation spécialisée (SAS) et micro ESAT** (établissement et service d'aide par le travail)

59 rue de Vincennes

Accueille 43 adultes en situation de handicap mental, dont 8 habitent Montreuil. 6 nouvelles admissions ont eu lieu en 2016 et autant de « sortants ».

Des partenariats existent avec les équipements suivants : stade nautique Maurice THOREZ , gymnase René Dorian, Centre Mendès France (pour un atelier de théâtre).

Structures adultes :

- **Le groupe d'entraide mutuelle (GEM)** (accompagné par association Bol d'Air et l'UNAFAM)
110 avenue du président S. Allende

Lieu non médicalisé d'accueil et d'activités pour les personnes atteintes de troubles psychiques.

- **Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Les bons plants - APAJH**
19 rue des Bons Plants

Internat pour adultes avec autisme ou troubles apparentés.

- **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Glasberg**
11 rue Georges Méliès

Accueille des adultes handicapés lourdement dépendants.

- **Service d'Accueil de Jour (SAJ) et Foyer d'Accueil Médicalisé de jour (FAM) Pierre Boudet / AFASER**
Rue Saint-Just

- **Service d'accueil de jour (SAJ), Foyer d'hébergement et foyer d'accueil médicalisé (FAM) AFASER**
32/36 rue des Papillons
foyer d'hébergement : 17 places
FAM : 8 places
CAJ : 15 places

Les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) :

- **ESAT Marsoulan**
64 rue Robespierre
- **ESAT Pierre Boudet / AFASER**
rue Saint-Just
- et déjà cité plus haut : **micro ESAT les papillons blancs**

Centre de rééducation professionnelle :

- **CRP Jean-Pierre Timbaud**
60 rue de la République

9. Les actions de sensibilisation, de formation, de communication

9.1. Les actions de sensibilisation grand public

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, des actions de sensibilisation du grand public ont été mises en place pour accompagner l'évolution des représentations sur le handicap.

Pour sa quatrième édition, **la manifestation Tous pas pareils, Tous Égaux** s'est déroulée en salle des fêtes le samedi 4 juin 2016.

Les enjeux de cette manifestation tout public sont nombreux :

- L'organisation même de cette journée a contribué à l'animation et au développement d'un réseau de partenaires institutionnels ou associatifs concernés par le handicap. Le jour-même, toutes les institutions médico-sociales de la Ville étaient présentes, de nombreuses associations montreuilloises également.
- Il s'agit aussi, de contribuer, en mixant public valide et en situation de handicap, à faire évoluer les représentations du handicap et des personnes handicapées, et ainsi contribuer à rompre l'isolement.

Contenu de la manifestation :

- des expositions, travaux (peintures, mosaïques, photos, masques, dessins...) réalisés au sein des différents établissements médico-sociaux de la Ville et par des artistes valides ou en situation de handicap,
- des informations, délivrées par les nombreuses associations présentes et représentants les différents types de handicap (visuel, auditif, moteur, mental)
- un parcours de mobilité en fauteuil ou à l'aveugle, pour se mettre en situation
- des spectacles de musique, de danse d'artistes en situation de handicap ou non

Le bilan de la journée du 4 juin 2016 :

L'espace scénique accessible et la disposition des stands en salle des fêtes ont été très appréciés, notamment l'organisation par « pôles », comme par exemple « l'espace ateliers » qui donne une dynamique à l'événement.

Cependant, une panne d'ascenseur a bouleversé l'organisation initialement prévue en salle des fêtes. Les stands ont donc été installés au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville (entrée administrative, couloir de l'état civil, PIC et salle DG). La table ronde ayant pour thème « Comment parler du handicap aux enfants ? » a eu lieu dans l'entrée de l'hôtel de ville, ce qui n'a pas permis à tout le monde de s'asseoir. Le chant signe proposé par Deux mains pour s'entendre, le théâtre proposé par la MAS Glasberg et le concert ont eu lieu en salle du PIC.

Dans un lieu fermé comme la salle des fêtes, il est probable que seules les personnes concernées par le handicap soient présentes. Il faut donc penser à attirer le tout public avec une animation en extérieur. C'est ce qui



avait été pensé avec le parcours fauteuil sur la place Jean Jaurès, mais cette action n'a finalement pas pu être proposée cette année.

La communication, la fréquentation :

Les supports de communication doivent être diffusés plus en amont. Un photographe était présent, les portraits pris le jour J seront utilisés pour le visuel de l'édition 2017.

L'événement aurait pu être mieux identifié avec un affichage et un fléchage de la sortie de métro à l'entrée de la mairie.

180 passages ont été comptés (50 personnes à 15h, 130 à 16h et 180 à 17h30)

Les exposants ont cependant eu l'impression qu'il y a eu peu de passages, notamment sur les stands situés en salle du PIC et donc en « fin de parcours ». Le public présent semblait être déjà en lien avec le milieu du handicap.

Les animations, la programmation :

Les résidents de la MAS Glasberg ont eu beaucoup de plaisir à jouer la pièce de théâtre.

Il faut penser les stands et animations pour « accrocher » le tout public.

Un parcours pourrait être proposé afin que les visiteurs fassent le tour de tous les stands.

Conférence sur le numéro d'urgence 114

L'association **Deux mains pour s'entendre** a organisé avec le soutien de la Ville un temps d'information sur le numéro d'urgence 114 destiné aux personnes qui ont des difficultés pour parler et /ou entendre. Ce temps s'est déroulé en salle du PIC en mai 2016 devant 48 personnes.

Seulement 7 d'entre elles connaissaient (partiellement) le mode d'emploi du numéro d'urgence.



Une urgence ?  ou 

Envoyez un **SMS au 114**

114, numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.

URGENCE 114

114, le numéro unique et gratuit
pour les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques
pour contacter **par SMS ou fax** les **services d'urgence** :
SAMU (15), Police-Gendarmerie (17) et Sapeurs-Pompiers (18).

**[SI VOS PROCHES SONT CONCERNÉS]
INFORMEZ-LES**



+ D'INFOS www.urgence114.fr



Parcours expérimental de sensibilisation au handicap dans les écoles

L'un des objectifs de la mission handicap est de contribuer à changer de regard sur le handicap en proposant des actions de sensibilisation, comme la journée festive et culturelle « Tous pas Pareils Tous égaux ».

Une action en direction des écoles permet de sensibiliser des élèves, mais aussi des enseignant-es et des parents. Ce projet intègre un travail de restitution (reportage photo, arts plastiques, écriture...) qui pourrait être largement valorisé.

L'action de sensibilisation prend la forme d'un parcours, auquel deux classes se sont inscrites à la rentrée 2016. Ces classes ont été choisies pour cette première année avec l'appui des conseillères pédagogiques, cependant à terme, ce parcours intégrera l'appel à projets à la rentrée 2017.

Ce parcours est composé de journées de sensibilisation au handicap privilégiant la rencontre avec des personnes en situation de handicap et les mises en situation.

Aborder la question du handicap c'est s'interroger sur l'altérité, le rapport à la norme, les discriminations... autant de questionnements riches et exploitables par les enseignants.

La programmation initiale s'appuie principalement sur les ressources et partenaires locaux, avec le contenu suivant :

- au centre d'art contemporain **Le 116** : visite et ateliers de pratiques en situation de handicap
- à la **bibliothèque** : découverte de la bibliocnection, malle aux livres thématique handicap et altérité
- au **cinéma Le Méliès** : projection d'un film sur la thématique, découverte de l'audiodescription
- rencontre d'un **sportif** handicapé, handisport (selon budget disponible)
- initiation à la langue des signes
- projet artistique mené avec une structure accueillant des adultes ou enfants handicapés
- promenade urbaine avec des personnes en situation de handicap visuel et/ou moteur...

Sur 2016, chaque élève des deux classes de CM2 (Romain Rolland et Paul Lafargue) a bénéficié de 4 heures d'initiation à la langue des signes intégrant un temps de sensibilisation et de prévention à ce qu'est la surdité par l'association Deux mains pour s'entendre.

Perspectives ?

Poursuite et développement du parcours avec les écoles

Temps de sensibilisation à l'autisme animé par une association (avril 2017).

Renouvellement de la manifestation « Tous pas pareils tous égaux », cette fois, sur la place Jean Jaurès afin de conquérir un public plus large.

9.2. Les actions de formation en direction des professionnels

La formation sur le thème de "l'accueil des personnes en situation de handicap" a été renouvelée en 2016.

34 agents (CCAS, accueil, logement...) ont bénéficié de cette action organisée avec le CNFPT. La chargée de mission handicap est intervenue une demie journée pour présenter les actions en matière d'accessibilité et les manifestations de sensibilisations au handicap menées sur la ville.

A l'issue de la formation, les agents d'accueil ont été capables de mieux identifier le cadre juridique et les différents types de handicap et de repérer les ressources partenariales, par exemple la possibilité de solliciter des interprètes en langue des signes.

Quelles perspectives ?

En 2017, il n'est pas prévu de reprogrammer cette formation, malgré un bilan positif et des besoins avérés.

9.3. Les actions de communication

La Direction de la Communication a contribué à la sensibilisation au handicap. Plusieurs articles du journal municipal, ont permis d'annoncer ou de revenir sur des actions phares, des dispositifs, de faire un zoom sur une journée mondiale ou encore de faire connaître les structures médico-sociales ou entreprises adaptées. Par exemple (annexe n°6) :

- les séances ciné-ma différence
- la journée de sensibilisation à l'autisme
- l'après midi de sensibilisation Tous pas pareils, Tous égaux
- le Téléthon
- le centre Jean-Pierre Timbaud
- l'entreprise adaptée Fast Road
- la collection de livres sonores à la bibliothèque
- l'accessibilité du cinéma aux personnes malvoyantes
- la création de l'association Handicaps Ensemble

De plus, le journal municipal dans sa rubrique 100% utile indique dans chaque numéro :

- le numéro d'aide handicap école : plate-forme nationale pour simplifier les démarches des familles avec les services scolaires
- le numéro national d'urgence pour les personnes sourdes accessible par fax ou SMS en cas d'urgences médicales, d'accidents, d'incendies...
- le numéro de la plate-forme nationale pour les personnes âgées ou personnes handicapées victimes de violence.

10. Gouvernance, coordination et conseil

L'animation de réseaux

Le développement d'un réseau de professionnel.les du secteur du handicap par la Mission handicap passe par :

- de nombreux échanges avec les responsables et les équipes pluridisciplinaires des instituts spécialisés de la ville
- le développement de projets communs (journées de sensibilisation par exemple)
- des groupes de travail entre structures médico-sociales qui permettent la mise en lien des acteurs.

Développement et animation d'un réseau autour de l'autisme :

Ce réseau est composé de parents et de professionnel.les. Il a pour objectif de soutenir les personnes avec autisme et leurs familles.

Il s'est réuni en septembre 2016 autour des points suivants :

- (re) valider les objectifs de ce groupe de travail
- Lister les problématiques rencontrées par les personnes concernées par l'autisme et réfléchir aux leviers et ressources dont nous disposons pour y répondre.

Les manques identifiés par les partenaires concernent les délais trop importants pour l'obtention d'un diagnostic, l'absence d'un réseau structuré de professionnel.les, le fait que peu de professionnel.les connaissent et soient sensibilisés à l'autisme.

Développement et animation d'un groupe de travail réunissant les structures médico-sociales

Ce groupe de travail s'est réuni trois fois en 2016. En octobre, l'Espace Pédiatrique Alice Blum Ribes a présenté sa structure fraîchement inaugurée.

Quelles perspectives ?

Réseau autisme : proposer des réunions autour de présentation d'associations ou de dispositifs. Mutualiser des actions et des initiatives.

Groupe de travail des structures médico-sociales : présentation mutuelle des structures et de leur fonctionnement, initier des réseaux, ouverture aux services municipaux.

11. Conclusion

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » marque un tournant important en France dans la prise en compte des besoins et attentes des personnes handicapées.

La ville de Montreuil l'applique, par obligation légale mais surtout par volonté car elle a pleinement conscience que le principe fondamental de l'accessibilité de tout pour tous constitue un enjeu sociétal. L'accessibilité n'est pas une fin en soi, mais un moyen de lutte contre les discriminations pour l'inclusion de tous dans la vie de la cité.

La politique que mène Montreuil en matière d'égalité des droits et des chances, de participation et de citoyenneté des personnes handicapées s'appuie sur :

- les avis, les demandes et les propositions des associations représentatives
- le travail en transversalité et l'inclusion dans tous les projets municipaux de la dimension du handicap
- la définition de l'accessibilité comme un déterminant de l'évolution du regard sur le handicap et une condition de la citoyenneté effective de tous.

L'année 2016, notamment avec l'approbation de l'Ad'AP mais aussi avec la réalisation ou la poursuite de différents projets, marque la concrétisation de la mobilisation de l'ensemble des services municipaux sur la question de l'accessibilité.

La ville de Montreuil mesure le travail qu'il reste à mener en matière d'accessibilité et donc de plein exercice par les personnes handicapées de leur citoyenneté. Si la politique conduite commence à irriguer tous les projets municipaux, elle doit se poursuivre sur le long terme, avec la participation active des personnes handicapées.

Principales perspectives pour 2017/ 2018 :

Continuer la mise en œuvre de l'Ad'AP.

Poursuivre l'installation de balises sonores à l'entrée d'établissements recevant du public.

Intensifier la concertation sur le projet de déménagement des services municipaux dans la tour Altaïs.

Finaliser la mise en accessibilité du journal municipal.

Élargir le parcours expérimental de sensibilisation au handicap dans les écoles.

Conquérir un public toujours plus large lors des actions de sensibilisation et notamment lors de la journée Tous pas pareils tous égaux.

12. Annexes

Annexe n° 1 : Composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Direction de l'administration générale
Secrétariat général
ARR2017_0590

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 10/07/2017

ID : 093-219300480-20170705-ARR2017_0590-AR



ARRETE DU MAIRE

Objet : Composition de la Commission communale pour l'accessibilité

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-3 ;

Vu l'arrêté du Maire n°ARR2015_0099 en date du 18 février 2015 portant composition de la Commission communale pour l'accessibilité ;

Considérant que la ville de Montreuil entend marquer sa volonté politique de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap résidant sur son territoire ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la composition de la Commission communale pour l'accessibilité ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le Maire, président de droit de la Commission communale pour l'accessibilité, délègue cette fonction, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Mme Danièle CREACHCADEC, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance et au handicap.

Article 2 : Le collège des élus au sein de la Commission communale pour l'accessibilité est fixé comme suit :

NOM Prénom	FONCTION
ABRAHAMS Laurent	Adjoint délégué à la propreté, à la voirie et au garage
ALPHONSE Mireille	Adjointe déléguée aux commerces, marchés et promotion territoriale
ATTIA Dominique	Adjointe déléguée à l'Education et à l'Enfance
BELTRAN Stephan	Conseiller délégué au logement et à l'habitat
BERNHARDT Sophie	Conseillère municipale représentant la minorité
GHERCHANOC Riva	Adjointe déléguée à la santé, à l'égalité Femme-Homme et aux discriminations
HEUGAS Anne-Marie	Adjointe déléguée aux sports
KEITA Djeneba	Adjointe déléguée au développement de la vie économique, à l'emploi et à la formation professionnelle
LAPORTE Manon	Conseillère municipale représentant la minorité
LE CHEQUER Gaylord	Adjoint délégué à l'aménagement durable, à l'urbanisme, aux grands projets et aux espaces publics
LORCA Alexie	Adjointe déléguée à la culture
MENHOUDJ Halima	Adjointe déléguée aux personnes âgées
PILON Catherine	Adjointe déléguée aux transports, mobilité, à la circulation et au stationnement
REZIG Tarek	Adjoint délégué à la jeunesse
VIGNERON Florian	Adjoint délégué aux affaires sociales et aux solidarités, aux bâtiments et aux travaux, aux Cultes, à la Mémoire et au Cimetière

Article 3 : Le collège des membres des associations représentant les personnes handicapées, des usagers et des structures médico-sociales est fixé comme suit :

NOM Prénom	ASSOCIATION / FONCTION
ALIN Caroline	Association ACACIA New Horizon
BENALI-ZEKRI Hanna	Entreprise adaptée Fast Road
BIDAN Geneviève	Foyer d'Accueil Médicalisé des Bons Plants
CABRELLI Gisèle	Association Française contre les Myopathies (AFM 93)
DIOP Mamadou	Association des Paralysés de France (APF 93)
DUPRÉ Françoise	Conseil des aînés
EYROLLE Michel	ESAT Marsoulan
FABRE Alain	Association de défense des usagers des transports en commun séquano-dyonysien (ADUTEC)
GALLET Jeannine	Association Cap Santé
GAYMARD Sylvia	Association Trisomie 21 93
GEERSTMANN Jacques	Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
LOEFFEL Sandrine	Maison d'Accueil Spécialisé Alexandre Glasberg
MOLARO Bruno	Association Handicaps Ensemble
PINTO DA SILVA Fernando	Association nationale de Maîtres Chien Guide d'Aveugles
PODGORSKY Michel	Administrateur de l'APAJH, siège à la CDAPH
SAGEON Jean-Camille	Association gestionnaire APEI « Les papillons blancs de Vincennes »
TROUVELOT Alice	Administratrice Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)
VELLA Catherine	Association deux mains pour s'entendre

Article 4 : Le présent arrêté abroge, à compter de la date de son rendu exécutoire, l'arrêté n°ARR2015_0099 en date du 18 février 2015 portant composition de la Commission communale pour l'accessibilité.

Article 5 : Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission en préfecture et de sa publication ou son affichage ou sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Montreuil, le **05 JUIL. 2017**

Le Maire,

Patrice BESSAC



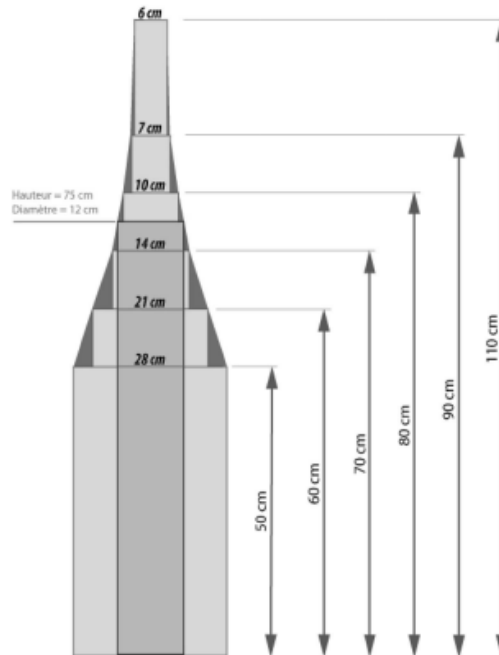
CHAPITRE III – DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Le présent chapitre rappelle les principales dispositions techniques à mettre en œuvre par les Maîtres d'ouvrage, leurs intervenants et tous pétitionnaires d'une permission de voirie afin de maintenir et/ou améliorer l'accessibilité des espaces publics de la Ville de Montreuil. Ces dispositions s'imposent à tout ouvrage temporaire comme durable, y compris les installations de chantier. Le non-respect de ces normes est un argument suffisant permettant de refuser la délivrance d'une autorisation ou son annulation.

ARTICLE 13 – CHEMINEMENTS ACCESSIBLES

Un cheminement est considéré accessible lorsque l'ensemble des dispositions suivantes est réuni :

- largeur d'un mètre quarante (1m40) avec une tolérance d'un mètre vingt (1m20) en absence d'obstacle de part et d'autre ;
- profils en travers d'un dévers inférieur à 2% pentes égales ou inférieures à 4%. En cas de dépassement, un palier de repos doit être prévu tous les dix (10) mètres. Une pente de 8% est tolérée sur une distance de deux (2) mètres et de 10% sur une distance de cinquante (50) centimètres ;
- les paliers de repos forment un espace rectangulaire plan de un mètre vingt (1m20) sur un mètre quarante (1m40) dans l'axe du cheminement. Lors d'une bifurcation du cheminement un espace de manœuvre doit être aménagé dans la continuité avec une largeur correspondant à une rotation d'un mètre cinquante (1m50) de largeur ;
- ressauts inférieurs ou égaux à deux (2) centimètres avec une distance minimum entre deux ressauts de deux mètres cinquante (2m50). La hauteur du ressaut peut être de quatre (4) centimètres s'il dispose d'un chanfrein d'un rapport de un pour trois ;
- trous et fentes inférieures à deux (2) centimètres ;
- signalisation visible et lisible permettant aux usagers de s'orienter et d'emprunter l'itinéraire adapté ;
- tout dispositif de mobilier urbain doit respecter l'abaque de détection d'obstacle (cf. Schéma ci-après) ;
- tout obstacle se trouvant dans le cheminement ne peut avoir une hauteur de vide avec le sol excédant trente (30) centimètres ;
- aucun dispositif suspendu ne doit se trouver à moins de deux mètres vingt (2m20) du sol. En cas de hauteur inférieure, ce surplomb doit être repéré au niveau du sol par un dispositif respectant l'abaque de détection d'obstacle.



ARTICLE 14 – RAMPE D'ACCES

Aucune installation de rampe d'accès fixe à un établissement ne sera autorisée sur le domaine public. Néanmoins, lorsque l'aménagement interne à l'établissement ou sur la parcelle de ce dispositif fait l'objet d'une impossibilité technique, la Ville de Montreuil délivre une autorisation afin de permettre au pétitionnaire d'installer une rampe amovible.

Une rampe amovible respecte les caractéristiques suivantes :

- en dehors de son utilisation, le dispositif ne doit pas empiéter sur le domaine public ;
- par conséquent, le dispositif doit être rétractable, pliable et/ou retirable (automatiquement ou manuellement).

Comme toute occupation du domaine public, ce débordement ponctuel doit faire l'objet d'une demande d'autorisation constituée :

- des pièces citées à l'article 10.2.8 du présent règlement ;
- d'un descriptif technique du dispositif envisagé.

Annexe n°3 : grille de travail du parcours commenté place Jean Jaurès :

Pour se rendre sur la place :

- D'où venez-vous ?
- Par quel mode de transport êtes-vous venu ?
- Comment avez-vous fait pour vous guider jusqu'ici ?
- Dans un espace inconnu, comment faites vous pour vous repérer et vous guider vers un lieu précis ?

Se déplacer sur la place grâce à la signalétique :

- Choisissez des équipements sur la place ou à proximité vers lesquels vous décidez de vous rendre.
- Commencez le cheminement en partant du lieu que vous voulez.
- Utilisez les dispositifs de signalétique ou tout autre indice grâce auxquels vous pouvez cheminer.
- Prendre 2 photos pour mettre en évidence un élément qui vous marque. Justifiez votre choix.
- Allez sur au moins deux places lors du parcours

Lors du parcours, décrivez ce que vous faites :

- décrire les difficultés,
- décrire les inconvénients/défauts de la signalétique,
- les indices pour se repérer (signalétique ou hors signalétique),
- les atouts de l'espace créé, de la signalétique de jalonnement.

Le retour sur le parcours commenté :

- Quelles ont été vos stratégies pour vous repérer dans cet espace ?
- Quels sont les indices que vous utilisez dans la rue pour vous repérer et vous rendre dans un lieu choisi (des choses les plus évidentes que l'on retrouve partout aux indices plus originaux auxquels vous prêtez plus attention du fait de votre handicap) ?
- Connaissez-vous des dispositifs innovants pour vous diriger vers un équipement/magasin, dans la rue ?

BAS MONTREUIL -REPUBLIQUE / ETIENNE MARCEL - CHANZY / BOBILLOT	
1- Bas Montreuil - République	
2004P.81	52 et 56 rue Voltaire
2006P.279	18 rue Valmy
2007P.364	6 place de la République
2008P.440	76/78 rue Voltaire
2009P.492	8 rue du Progrès
2010P.517	93 rue Robespierre
2011P.588	64 rue Robespierre
2012P.650	2 rue Armand Carrel
2014P.19	rue d'Alembert côté impair face au n° 2 bis
2014P.22	rue Armand Carrel côté pair face à la poste angle République
2014P.23	54 rue de la République
2016P.0185	Face 16 Impasse du Progrès
2017P.0232	247 rue de Paris
2017P.0239	Face 65 rue Voltaire
2017P.0240	rue Valette : 1 angle Paris et 2 sur le parking face au n°5
2- Etienne Marcel - Chanzy	
2007P.337	65 rue de Paris
2009P.468	19 rue des Bons Plants
2009P.475	rue Denise Buisson
2009P.491	172 rue de Paris
2009P.496	87 rue de Paris
2010P.509	12/14 rue Arsène Chereau
2010P.557	45 rue de Paris
2011P.575	rue Désiré Préaux - entrée Parc des Guilands face à la rue Mainguet
2011P.612	Face au 13 rue Jules Ferry côté pair
2012P.635	13/15 boulevard Chanzy
2012P.644	121 boulevard Chanzy
2012P.645	89/91 rue Parmentier
2012P.652	27 rue des Messiers
2016P.0219	33 rue Désiré Préau
2016P.0220	10 rue Parmentier
3- Bobillot	
1998P.552	84 rue Kléber > 2 places
2006P.296	41 rue Michelet
2006P.297	81 rue François Arago
2006P.301	face au 9 rue du Colonel Raynal côté pair (st cars face 11, secours face 7)
2007P.349	19 rue Michelet
2007P.374	31 rue Jean Jacques Rousseau
2008P.397	1 rue Douy Delcupe
2008P.426	64 rue Marceau
2008P.427	65 rue Michelet
2009P.470	59 rue Marceau
2011P.570	106 rue Edouard Vaillant
2011P.601	51 ter rue Edouard Vaillant
2011P.619	11 rue des Deux Communes
2012P.662	1 rue Kléber
2013P.34	5/7 rue Raspail
2014P.67	Face 49-51 rue Raspail
2015P.87	18 rue du Sgt Bobillot
2015P.115	110 Bd Chanzy
2016P.0177	74 rue du Sgt Bobillot
2017P.0235	13 rue Girard, face au n°28
2017P.0238	29 rue des Deux Communes

LA NOUE - CLOS FANCAIS / VILLIERS - BARBUSSE

4- La Noue - Clos Français

2008P.407	39 rue Hoche
2009P.468	19 rue des Bons Plants
2010P.545	rue Jean Lolive face 1 à 5 square Jean Zay
2012P.651	10 rue de la Capsulerie
2012P.675	face au 15/17 place du Général de Gaulle
2016P.0207	Résistance niveau entrée du Cap.Beaune
2016P.0208	22 rue de la Beaune
2017P.0234	face au n°1-3-5 (ville de Bagnolet) rue de La Noue

5- Villiers - Barbusse

1998P.519	8 bis rue Fusée
2001P.316	entre Epemons et Bd Henri Barbusse
2004P.40	30 rue E. Savard
2006P.273	117 boulevard Henri Barbusse
2008P.438	40 rue Racine
2009P.469	88 rue de la Pointe
2010P.550	63 rue Barbusse
2011P.578	86 rue des Caillots - supprimée
2011P.584	51 boulevard Henri Barbusse
2011P.602	22 rue Ruisseau
2011P.607	33 rue Ruisseau
2012P.647	32/36 rue des Papillons
2013P.18	54 rue des Caillots
2013P.62	86 rue des Caillots / 2 places
2014P.50	11 rue des Ricochets
2016P.0206	32 Impasse des Chantereines
2017P.0237	avenue Faidherbe > 6 aire PMR : n°2 - angle place F. Mitterand, angle Caillots côté Impair, face n°35 bis - angle E.Raynaud côté Pair, face n°55 - angle A.Lepère côté Pair, n°58 côté Pair - Lycée EugénieCotton, n°68 bis - angle Pasteur côté pair

SOLIDARITE - CARNOT / CENTRE VILLE / JEAN MOULIN - BEAUMONTS**7- Solidarité - Carnot**

2001P.304	50 avenue Wilson
2003P.0091	50-52 rue Carnot
2004P.56	Face au 75 rue Colmet Lepinay côté pair
2004P.83	2 rue Carnot
2005P.218	Vincennes office du tourisme
2007P.348	79 rue Solidarité
2010P.520	2 rue Demi Cercle
2010P.522	48 rue Rapatel
2010P.526	37 boulevard Jeanne d'Arc
2010P.527	Face au 18 rue du Berger côté impair
2010P.529	14 rue Rapatel
2010P.530	Face au 45 boulevard Jeanne d'Arc côté pair
2010P.553	37 rue du Passeleu
2010P525	19 rue Demi Cercle
2012P.661	2 rue De Vincennes
2015P.114	103 avenue Wilson

8- Centre Ville

2001P.474	40 rue Franklin
2004P.51	20 rue Gaston Lauriau
2006P.298	8 rue Girardot
2008P.403	53 rue Victor Hugo
2008P.441	rue Victor Hugo 1 angle rue Rabelais 1 entrée square Patriarche > 2 places
2008P.464	11 rue Stalingrad
2010P.535	rue Franklin (Opale)
2010P.541	Face au 16 rue Clotilde Gaillard côté impair
2010P.548	15 rue Pépin
2010P.549	Parking de l'esplanade Missak Manouchian située après le n° 17 bis rue Pépin
2011P.576	8 et 44 rue Alexis Lepere >2 Aires PMR
2011P.585	Place François Mitterand entre P.V.Couturier et H. Barbusse
2012P.648	19/21 avenue Walwein
2014P.44	20 Paul Vaillant Couturier
2014P.60	17-19 et 56 rue Franklin > 3 aires PMR
2014P.71	3 rue Ariste Hémar
2015P.88	Face1 Bd Rouget de Lisle
2017P.0230	44 rue Victor Hugo

9- Jean Moulin - Beaumonts

2005P.213	124 rue des Quatre Ruelles face au n°11
2006P.277	1 avenue Jean Moulin
2010P.510	31 bis et 33 rue des Chames
2010P.511	Face au 14 rue des Chames côté impair
2011P.605	Face au 15 rue des Ormes côté pair
2012P.683	5 rue Eugène Varlin
2016P.0221	Face 55 rue Molière

RAMENAS - LEO LAGRANGE / BRANLY - BOISSIERE

10- Ramenas - Léo Lagrange

2008P.402	Face au 80 rue des Ramenas côté impair
2008P.432	3 avenue Léo Lagrange
2009P.494	14 Passage des Ecoles
2011P.630	33 rue des Ramenas
2012P.649	197 boulevard Aristide Briand
2013P.46	183 boulevard Aristide Briand
2017P.0243	Face 5 avenue du Fernand Lamaze

11- Branly - Boissière

1999P.652	222 Bd de la Boissière	supprimée
2000P.596	7 rue Georges Méliès	
2004P.79	72 rue Emile Beaufiles	
2004P.80	133 avenue du Président Salvador Allende	
2004P.87	14 rue de la Mutualité	
2005P.155	196 boulevard de la Boissière	supprimée
2008P.404	172 boulevard de la Boissière	supprimée
2008P.405	122 boulevard de la Boissière	supprimée
2008P.430	2 rue de la Redoute (circul 30 km/h +st)	
2008P.439	50 rue Georges Méliès	
2009P.480	29 avenue du Président Salvador Allende	
2010P.503	14/16 rue de la Demi Lune	
2010P.506	85 rue Saint Denis	
2010P.528	78 avenue du Président Salvador Allende	
2010P.546	79 rue Emile Beaufiles > Abrogé	supprimée
2011P.582	14 rue Saint Denis	
2011P.587	211 rue de Rosny	
2011P.590	11 rue Georges Méliès	
2011P.591	Face au 38/40 rue Georges Méliès côté impair	
2011P.600	2 rue de Normandie	
2012P.641	Face au 10 rue Geneviève De Gaulle Anthoiz côté impair	
2012P.674	149 boulevard de la Boissière	
2013P.6	54 rue de la Demi-Lune	
2013P.10	94 avenue du Président Salvador Allende	
2013P.11	1 et 2 parking E.Beaufiles / D.Daurat	
2013P.19	face au 2 rue de la Montagne Pierreuse	
2013P.20	face au à l'école maternelle Méliès rue de la Montagne Pierreuse	
2014P.05	171 boulevard de la Boissière	
2014P.15	32 rue de la Demi-Lune	
2014P.20	224 boulevard de la Boissière	attente trx
2014P.49	5 Allée du Printemps	
2015P.106	153 rue Edouard Branly	
2015P.133	Face 2-4 rue des Pavillons	
2015P.136	73 rue E.Beaufiles	
2016P.0181	127 rue E.Beaufiles	
attente signature	205 boulevard de la Boissière > 2 aires PMR	
attente signature	227-229 boulevard de la Boissière > 2 aires PMR	
attente signature	107 boulevard de la Boissière	
attente signature	129 boulevard de la Boissière	

BEL AIR - GRANDS PECHERS - RENAN / MURS A PECHES - PAUL SIGNAC**12- Bel Air - Grands Pêcheurs - Renan**

2008P.429	4 rue Henri Schmitt
2010P.505	Face au 146 rue Lenain de Tillemont côté impair
2011P.583	15 rue des Grands Pêcheurs
2013P.45	23 bis rue de la Mare à L'Ane
2013P.67	rue Robert Legros angle Petits Pêcheurs > 2 places

6- Signac - Murs à pêches

2001P.317	1 rue Dombasle
2006P.299	20 rue Ermitage
2007P.362	rue Baudin angle boulevard Aristide Briand côté impair
2007P.372	2 rue Claude Bernard
2007P.373	60 boulevard Paul Vaillant Couturier
2008P.466	Face au 35 rue Rochebrune côté pair
2010P.565	87 boulevard Paul Vaillant Couturier
2010P.567	avenue Paul Signac / boulevard Aristide Briand côté impair
2011P.577	28 boulevard Aristide Briand
2011P.579	42 boulevard Paul Vaillant Couturier
2012P.695	2 rue de L'Aqueduc
2014P.3	40 rue Rochebrune
2014P.57	3 rue des Jardins Dufour
2015P.86	28 rue Danton
2016P.0210	23 rue de Romainville
2016P.0222	Face 36 rue de l'Ermitage

RUFFINS - THEOPHILE SUEUR - COLI - MONTREAU - LE MORILLON**13- Ruffins - Théophile Sueur**

2008P.400	194 boulevard Théophile Sueur
2009P.495	Face au 128 boulevard Théophile Sueur côté impair
2011P.606	21 rue Coli
2011P.621	199 boulevard Théophile Sueur
2015P.85	3 rue Coli

14- Montreau - Le Morillon

2001P.305	42 rue Jules Guesde
2006P.280	64 allée Fanny Dewerpe
2010P.504	96 allée Anne Godeau
2010P.540	37 rue des braves
2010P.543	88 rue Jules Guesde
2010P.547	Face au 77 rue des Blancs Vilains côté pair
2011P.573	106 rue Jules Guesde
2015P.97	17 rue de la Paix
2015P.0144	82 rue J.Guesde
2016P.0209	Rue P.Brossolette angle rue J.Vallès

Annexe n°5 : questionnaire à destination des assistant-es maternel-les

Ce questionnaire présente la notion de « besoin particulier » pour ne pas freiner les réponses et aborder le handicap d'une manière plus globale, sans stigmatisation.

Dans le cadre de votre parcours professionnel sur Montreuil ou une autre ville avez-vous accueilli un enfant présentant des besoins particuliers ?

39 : non

11 : cette situation s'est révélée après l'accueil

10 : besoins connus dès le début de l'accueil

L'enfant avait -il des besoins particuliers en lien avec une difficulté comme....

Pour 29 sondées : difficultés pour parler

Pour 9 : difficultés pour s'asseoir et se tenir debout

Pour 9 : difficultés pour entrer en relation avec les autres

Pour 6 : difficulté de comportement

Pour 2 : difficulté pour entendre

Pour 2 : difficulté pour comprendre

L'enfant avait -il des besoins particuliers avec une maladie chronique comme ... ?

Pour la majorité des réponses : besoins liés aux allergies alimentaires et à l'asthme.

Dans le cadre de cet accueil, avez-vous rencontré des problèmes avec ...

Pour la majorité des réponses : problème avec les autres enfants, les autres parents, et l'enfant lui-même.

Beaucoup de réponses en lien avec les propres limites et difficultés des professionnelles.

Selon vous à quoi pourrait-on attribuer ces problèmes ?

La majorité des réponses concerne la peur de ne pas savoir comment faire avec l'enfant.

Une part importante des réponses concerne la peur de devoir consacrer à cet enfant plus de temps qu'aux autres et la peur d'être seule en cas de difficulté.

Selon vous l'accueil d'un enfant présentant des besoins particuliers par une assistante maternelle peut-il être bénéfique pour l'enfant ?

Une majorité de réponse favorable pour l'enfant avec un nombre important de réponse accueil bénéfique aussi pour elles même.

Selon vous, pour quelles raisons n'avez-vous pas accueilli d'enfants présentant des besoins particuliers ?

La majorité des réponses concerne le fait qu'elles n'ont pas eu de demande.

Souhaitez-vous bénéficier d'un accompagnement spécifique ?

43 réponses positives /8 ne savent pas /9 non.

Souhaiteriez-vous participer à un groupe de travail autour de la mise en place de cet accompagnement ?

Une majorité de réponse positive.

- Ciné-ma différence, numéros 5 et 20 :



QUI EST-IL ? QUE FAIT-IL ?

Alain Moskowitz, bénévole de Ciné-ma différence
Restos du cœur, associations Aurore et Les Amis de l'école... pour Alain, le bénévolat est « un petit mi-temps ». Parce qu'il « aime être utile », il endosse aussi depuis l'an passé le costume de bénévole pour le dispositif Ciné-ma différence au cinéma Le Méliès : un gilet jaune fluo. « Posté en haut des marches, je fais le guide en accueillant tous les spectateurs, ceux dont le handicap peut entraîner des troubles du comportement et les autres. Pendant la projection, je veille à son bon déroulement et, comme un placier dans un stade, j'accompagne les déplacements dans la salle. » Ce Montreuillois engagé dit apprécier par-dessus tout l'idée « d'inviter les personnes qui sont exclues des loisirs à cause de leur différence à oser fréquenter les équipements culturels ! »

COMMENT NOTRE CINÉMA LE MÉLIÈS ACCUEILLE ET INTÈGRE LES SPECTATEURS HANDICAPÉS, ENCADRÉS PAR DES BÉNÉVOLES

Montreuil a rejoint le réseau « Ciné-ma différence ». Son ambition est de rendre le cinéma accessible à des personnes qui en sont privées à cause d'une « différence » que d'aucuns nomment handicap.

Ce 12 décembre, Guillaume est ravi. Il va voir *Belle et Sébastien 2*. Il sait qu'il ne sera pas vidé s'il se met à chanter ou s'il exprime ses émotions puisqu'il assiste à une séance de l'association Ciné-ma différence. Le principe de cette séance consiste en effet à laisser les spectateurs parler, se lever, se déplacer. Pour les accompagner, des bénévoles qui veillent avec leur lampe torche, « comme des placiers dans un stade, censés regarder ce qui se passe dans la salle et non sur l'écran », rappelle Nicolas Guéchet, le président de l'association. Bien en amont de la projection, l'armada de bénévoles s'est mise en place. Identifiée par un gilet jaune, elle se déploie dans le hall, au pied et en haut des escaliers, à l'entrée et à l'intérieur de la grande salle. Au total, ils sont 17 à s'être portés volontaires pour l'année. Dix, pour cette

première montreuilloise proposée par le cinéma public Le Méliès, la mission handicap de la Ville et l'association Ciné-ma différence. Danièle Créachcade, conseillère municipale déléguée au handicap, se réjouit : « Nous n'avons pas eu de mal à constituer cette belle armée de bénévoles sensibilisés par l'association. »

RASSURER ET INFORMER

Parmi eux, Djamilia, qui informe les spectateurs qui n'auraient pas compris « le concept ». Pour celle qui se présente comme une aiguilleuse, « cette démarche est une manière de lutter contre les inégalités et ça [lui] parle ». Elle accueille donc tous les spectateurs, car la séance est tout public. « Une fois les gens informés de la particularité de la séance, personne n'a changé de film », constate la chargée de mission handicap, Marine Vermande, qui coordonne les bénévoles. Eve explique d'ailleurs qu'elle « vient d'abord voir un film avec ses enfants. On se fiche pas mal de savoir à côté de qui on est assis ». Et pour



Lors des séances, les bénévoles expliquent aux spectateurs les raisons de leur présence.

Françoise, « la priorité est de passer un bon moment avec [son] fils Guillaume comme de rencontrer d'autres familles ». Effectivement, « c'est chouette de mêler les publics et de présenter des personnes différentes aux enfants », estime la bénévole Maria. L'occasion, encore, pour Ève d'aborder peut-être la différence avec Blanche et Joseph après la projection. « Nous voulons aussi proposer des divertissements, documen-

taires, ciné-karaoke ou concerts à toutes les personnes qui n'ont pas l'habitude ou qui n'osent pas aller au cinéma », annonce Caroline Carré, chargée de la conquête des nouveaux publics au Méliès. Avec une diminution progressive de la lumière, le son atténué et le film sous-titré, c'est l'accessibilité totale qui est ici visée. Danièle Créachcade confirme : « Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de "tout pour tous". »

Nous voulons aller plus loin que l'accessibilité des bâtiments et continuer d'œuvrer à l'accessibilité culturelle pour l'épanouissement de chacun. »

■ Anne Locqueneaux

SAVOIR PLUS : Tous les mois au Méliès, films en VF ou VFST, en 2D, 4 € pour les personnes en situation de handicap, accompagnateur (gratuit). Prochaine séance, le 16 janvier à 16 h : *Cydonia la Jamaïque* (1965 - VF - 1h 44). Contacts : 0148706429 ou 0673123705.

ENSEMBLE. Zoé n'est pas tout à fait comme tout le monde, sauf que cela ne se voit pas. Rencontre...

Le 2 avril est la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. À Montreuil, la municipalité s'engage en mobilisant parents et professionnels.

Zoé a 35 ans. Elle est comme tout le monde, sauf qu'elle est, comme 430 000 autres Français, autiste. Elle perçoit la réalité différemment, et cette différence n'est, en ce qui la concerne, pas visible immédiatement. « Mon cerveau voit de très près. Il est comme myope, il perçoit les détails mais pas le global. » Complicé, alors, de coordonner mains et regard pour faire la vaisselle, du vélo, ses lacets... Zoé a fait son maximum pour s'adapter sans connaître la cause de ses difficultés jusqu'à 33 ans, âge où le diagnostic est tombé. « Beaucoup de personnes autistes finissent dans des institutions, mais l'autisme n'est pas une maladie. » C'est bien de pouvoir apprendre par cœur, par exemple, mais si on ne sait pas comment ni quand se servir de ses connaissances, à quoi bon ?



Les musiciens du groupe finlandais PKN ont participé à l'Eurovision 2015. « Nous pouvons être artistes et aussi autistes », ont-ils montré et chanté avec succès...

Parce qu'elle ne sait pas interagir instinctivement avec les codes des autres, parce que ses sens sont sur-aiguïsés, la personne autiste, si elle est isolée, mène une vie épuisante. Elle a donc « besoin d'être accompagnée par des professionnels compétents pour construire des outils adaptatifs et compenser. » Avec 807 euros d'AAH* par mois, le problème est aussi financier

pour Zoé, d'autant qu'aucune de ses prises en charge pour s'adapter n'est remboursée.

SOUTENIR, AIDER...

Elle aimerait aussi que « les gens acceptent les différences, en réalité, le premier des handicaps. » « L'accessibilité n'est pas qu'une question de bâtiments et d'espaces publics », reprend Danièle Creachcadec, la conseil-

lère déléguée au handicap, « c'est aussi permettre de vivre ensemble avec nos différences. Et c'est pour témoigner des difficultés, essayer de construire des réponses, interpeller les pouvoirs publics qu'un groupe composé de parents, de professionnels, de jeunes autistes s'est constitué à Montreuil autour de l'autisme. » ■

*allocation adulte handicapé

SOLIDARITÉ. Le 4 juin, tout Montreuil se rassemble sur le thème « Tous pas pareils, tous égaux »

Associations, structures médico-sociales, bénévoles et services municipaux attendent les Montreuillois le 4 juin pour échanger autour du handicap lors de la manifestation « Tous pas pareils, tous égaux ».

Le droit à la différence sera le fil rouge de l'édition 2016 de la manifestation « Tous pas pareils, tous égaux ». À l'appui de l'ouvrage *On n'est pas si différents*, dont les photos ont été prises à l'Institut médico-éducatif Bernadette-Coursol, l'auteure montreuilloise Sandra Kollender et son editrice Marianne Zuzula proposeront, aux côtés d'autres intervenants, la table ronde « Comment parler du handicap aux enfants ». Quant à l'illustratrice Amélie Clavier, qui pose un autre regard sur



La salle des fêtes de la mairie accueillera cette belle initiative.

le handicap dans le conte pour enfants *Le Soleil sous les branches*, elle animera un atelier dessin. Un autre moyen de s'exprimer autour de ce thème, au même titre que ce conte d'Edgar Orray que la Montreuilloise a illustré. « Dans cette histoire, on ne

parle pas de handicap. On dit que Benjamin est différent », insiste Amélie. Ce livre, édité par le Dispositif d'accompagnement du handicap vers des loisirs intégrés et réguliers (Dahlir), raconte la rentrée de cet élève qui a du mal à trouver sa place à l'école. Il invite ses

jeunes lecteurs à comprendre ce qu'ils perçoivent comme une différence. Comme l'événement « Tous pas pareils, tous égaux », il invite aussi à changer de regard sur le handicap tout en recherchant la mixité des publics. ■ A.L.

À SAVOIR

Le 4 juin, à midi, accueil privilégié réservé aux personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement aux restaurants La Fabu et MacDo Grand Angle. Salle des fêtes, hôtel de ville, à 14 h : « Comment parler du handicap aux enfants », animations et concert final des Djazzelles. Projection de *Take Shelter*, suivie d'un débat au Méliès organisé par le conseil local en santé mentale, le 14 juin à 18 h. Le 24 juin de 11 h à 18 h, 110, avenue du Président-Salvador-Allende : portes ouvertes du Groupement d'entraide mutuelle (GEM), un lieu qui contribue à procurer soulagement et espoir aux personnes en souffrance psychique. Tél. 01 48 70 64 29, missionhandicap@montreuil.fr

SOLIDARITÉ. Avec l'association Handicaps ensemble, rechercher et trouver des réponses pour chacun

Cette nouvelle association s'est donné comme objectif de répondre collectivement aux besoins de chaque être confronté à un handicap. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

La marque du pluriel est importante dans l'intitulé de l'association », stipule Sylvia Gaymard qui vient d'être élue présidente de Handicaps ensemble. Partant du postulat qu'il existe des points communs entre les différents handicaps comme les problèmes de scolarisation, d'emploi ou encore de santé, « nous cherchons à nous adresser à toutes les formes de handicap et à tous les âges », précise-t-elle. Un positionnement un peu différent des autres associations généralement axées sur des handicaps spécifiques. L'idée de cette



« L'union fait la force » et elle donne un beau sens à la vie quand elle se fait pour servir une noble cause.

nouvelle association consiste à trouver des solutions individuelles collectivement.

LES RESPONSABILITÉS EN PARTAGE

« On démarre et on recherche des bonnes volontés pour partager les responsabilités », enchaîne la présidente. « Il est

important que les membres de l'association se répartissent par groupes de travail et y prennent une part active. » À l'instar de la secrétaire de l'association, Danièle Dobosz, une ancienne enseignante et directrice d'une école d'arts plastiques, désireuse de poursuivre son investissement auprès des personnes

en situation de handicap. Outre le souhait de veiller à l'application concrète de la loi de 2005, l'association a le projet de créer une structure pluridisciplinaire accompagnant les personnes en situation de handicap dans l'accès aux soins, mais pas que. « Au sein de l'association, les familles vont pouvoir trouver des accompagnements dans les demandes d'aides auprès de la Maison départementale des personnes handicapées [MDPH]. Car cette mission est absolument indispensable ! » Bref, cette association a pour ambition de porter toute initiative, proposition, projet visant à réaliser la totale inclusion dans la ville des personnes vivant avec un handicap au sens le plus large. ■ Anne Locqueneaux

A SAVOIR

Adhésion : 10 € pour les particuliers comme pour les associations. Contact : handicapsensemble@gmail.com